



ROYAUME DE BELGIQUE  
Service public fédéral  
Affaires étrangères,  
Commerce extérieur et  
Coopération au Développement



RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE  
DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

## EVALUATION DU PROGRAMME

« Renforcement de l'effectivité de l'égalité des droits  
entre les hommes et les femmes, en Algérie »



Rapport final

*Décembre 2019*

---

Halima BOUKHRISS

*Spécialiste en évaluation des politiques publiques et projets de développement*

# SOMMAIRE

RESUME EXECUTIF.....	3
I. CONTEXTE ET INTERVENTION A EVALUER.....	9
A. Contexte .....	9
B. Description de l'intervention à évaluer .....	10
II. OBJECTIFS, CRITERES, QUESTIONS ET PORTEE DE L'EVALUATION .....	14
A. Objectifs de l'évaluation.....	14
B. Critères et questions de l'évaluation.....	14
C. Portée de l'évaluation.....	16
III. METHODOLOGIE DE L'EVALUATION.....	17
B. Structure de gestion de l'évaluation.....	18
C. Méthodes de collecte et d'analyse des données.....	19
1. Collecte des données.....	19
2. Echantillonnage .....	19
3. Cadre d'analyse.....	21
4. Considération éthique.....	23
5. Limites de l'évaluation .....	23
IV. CONSTATATIONS .....	24
A. PERTINENCE.....	24
B. EFFICACITE.....	30
C. EFFICIENCE.....	40
D. DURABILITE.....	43
V. LEÇONS APPRISES.....	46
VI. CONCLUSIONS .....	47
VII. RECOMMANDATIONS.....	48
ANNEXE .....	50

# RESUME EXECUTIF

---

Le présent rapport présente les résultats d'évaluation du programme « Renforcement de l'effectivité de l'égalité des droits entre les hommes et les femmes, en Algérie ». Ce programme de coopération est mis en œuvre par le Ministère de la Solidarité Nationale de la Famille et de la Condition de la Femme, le Ministère des Affaires Etrangères, le Ministère de la Communication, le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales, le Parlement et des ONGs avec l'appui technique d'ONU Femmes et le financement du gouvernement de Belgique »<sup>1</sup>. L'objectif du programme REEF est : la défense et la promotion des droits humains des femmes en appui aux efforts des institutions Etatiques et la société civile en Algérie. Le REEF s'articule autour de trois axes : (i) la participation politique des femmes et du leadership ; (ii) la lutte contre la violence faite aux femmes ; et (iii) la promotion des valeurs de l'égalité. La stratégie adoptée se base sur le renforcement des capacités, le partage des connaissances ainsi que la sensibilisation et le plaidoyer.

L'objectif de l'évaluation est : d'analyser de manière objective et impartiale la stratégie, les actions et les résultats du projet. L'analyse devra ressortir les leçons tirées et formuler des recommandations réalistes et opérationnelles à partir des conclusions afin de servir les interventions à venir et la prise de décision. Les objectifs spécifiques sont :

1. « Évaluer la pertinence de la contribution d'ONU Femmes au niveau national et l'alignement sur les conventions et accords internationaux (CEDAW, Beijing plateforme, ODD) » ;
2. « Évaluer l'efficacité et l'efficience organisationnelle »
3. « Évaluer la durabilité de l'intervention en vue d'atteindre l'effectivité de l'égalité entre les hommes et les femmes en Algérie »
4. « Analyser comment l'approche fondée sur les droits de l'homme et les principes d'égalité des sexes sont intégrés dans la mise en œuvre du projet »
5. « Identifier et valider les leçons apprises, les bonnes pratiques, des exemples et des actions innovantes qui soutiennent l'égalité des sexes et les droits humains dans ce domaine »
6. « Fournir des recommandations applicables pour orienter les futures interventions d'ONU Femmes dans le domaine de l'autonomisation économique des femmes ».
7. « Identifier l'apport de l'ONU Femmes et son engagement dans la mise en œuvre des activités du projet »<sup>2</sup>.

Le processus méthodologique s'est fondé sur une logique de raisonnement qui débute par l'application des critères d'évaluation (pertinence, efficacité, efficience, durabilité) aux questions évaluatives. Cette étape est suivie d'une phase analytique des différentes données récoltées pour en tirer des conclusions,

---

*1 Il est mis en œuvre sur une période de 4 ans (juillet 2015 – juin 2019), et un budget de 1.5 million d'euros dans le cadre du « Programme de Coopération 2014-2017 entre l'Algérie et la Belgique »*

*2 TdRs de l'évaluation finale du projet « Renforcement de l'effectivité de l'égalité des droits entre les femmes et les hommes en Algérie » - ([https://jobs.undp.org/cj\\_view\\_job.cfm?cur\\_job\\_id=84594](https://jobs.undp.org/cj_view_job.cfm?cur_job_id=84594))*

puis pour formuler les recommandations. L'évaluation a adopté des méthodes mixtes, la participation des différentes parties prenantes, et l'intégration de l'approche genre et droits humains. La collecte des données utilisée est articulée autour de la revue documentaire, des entretiens, avec les partenaires et les bénéficiaires directes et un focus groupe.

À l'issue de ce travail, les constatations, les conclusions, les recommandations et les enseignements, ci-après, ont été formulées :

## CONSTATATIONS

**Constatation 1 :** Le programme est pertinent au regard des besoins des bénéficiaires directs en matière de développement des capacités requises pour assurer leurs missions (accueil et accompagnement des FVV, intégration de l'approche genre dans l'action publique, promotion de la culture de l'égalité et lutte contre les stéréotypes). Le programme est également pertinent au regard des besoins des bénéficiaires indirectes car il contribue à offrir une réponse aux inégalités entre les femmes et les hommes en Algérie notamment en matière d'accès aux services d'accueil des FVV et de leadership politique

**Constatation 2 :** Le projet tel qu'il a été conçu et mis en œuvre est pertinent au regard du cadre normatif national et des engagements internationaux de l'Algérie et des priorités stratégiques des partenaires.

**Constatation 3 :** Les résultats escomptés du programme ont été partiellement atteints en considérant les produits et leurs indicateurs contractualisés : 50% des résultats atteints, 37% partiellement atteints et 13% non atteints. Toutefois, des résultats non planifiés initialement ont été réalisés. Cet écart est expliqué notamment par des changements programmatiques sans la révision du cadre de résultats. Les nouvelles actions adoptées en cours du programme ont permis de former les chefs-es des brigades de la police, augmenter le nombre des femmes élues formées, et d'approfondir le renforcement des capacités en matière d'intégration de l'approche genre dans les politiques publiques.

**Constatation 4 :** Le projet a contribué au renforcement des capacités des parties prenantes et a amélioré les connaissances des bénéficiaires directs rencontrés. En effet, le programme a permis le développement d'analyses (Etudes : les contraintes et les opportunités des femmes élues locales en Algérie, Femmes et médias en Algérie -situation socio-professionnelle et visibilité-) et d'outils de collecte de données (Base de données Amane), la formation de différents acteurs (professionnels d'accueil des FVV, enseignants et brigades de police, des professionnels des médias, des cadres points focaux genre) ainsi que les actions de promotion de la culture de l'égalité. De plus, le programme a redynamisé le réseau des points focaux genre des différents départements institutionnels.

**Constatation 5 :** Le programme a un effet catalyseur en matière de promotion de l'égalité des sexes et des droits humains des femmes. Il a permis de redynamiser le réseau des points focaux genre des

différents secteurs et de rapprocher les institutions nationales, la société civile, les médias et des agences onusiennes en créant un espace d'échange et de projets conjoints.

**Constatation 6** : Globalement les ressources financières ont été utilisées de manière efficiente. Cependant certaines dépenses auraient pu être assurées à moindre coût.

**Constatation 7** : La structure de gouvernance a appuyé la mise en œuvre, la coordination et le suivi du programme. Toutefois, l'efficacité du programme a été affectée par plusieurs facteurs (contexte, retard de validation, changement/annulation d'activités, équipe restreinte, difficulté de recrutement des experts

**Constatation 8** : Les capacités acquises, l'appropriation du programme et ses résultats par les partenaires ainsi que la stratégie de sortie assurent les conditions de pérennité. Toutefois, la durabilité ne saurait être appréhendée de manière isolée car elle est étroitement liée à des facteurs législatifs et institutionnels

## LEÇONS APPRISSES

- Le modèle du programme est une bonne pratique car l'action publique se fait de manière collective et l'intégration du genre est transversale.
- La déficience du comité de gouvernance et la non adaptation du cadre de résultats à la suite des changements effectués a eu un effet négatif sur le suivi et l'évaluation du programme. Il est nécessaire de renforcer la planification, le suivi axé sur les résultats et la coordination pour assurer de meilleurs effets.
- Le travail avec les ONGs non spécialisées est une bonne pratique à condition de les former notamment sur l'approche Genre et sur l'approche Droits Humains. Il est également important de poursuivre l'appui aux ONGs spécialisées (expériences, savoir-faire, etc.)
- Le rapport des formateurs (l'évaluation des formations les pré-post tests ainsi que les débats soulevés et les recommandations des formateurs) est une bonne pratique. Ces ? contiennent des informations importantes, des recommandations et des pistes à exploiter. Toutefois, il serait utile de consulter les participants l'année suivant l'administration de la formation pour en mesurer l'effet (appréciation des changements et de l'utilisation des connaissances, etc.).

## CONCLUSIONS

**C1.** Les objectifs du projet restent pertinents eu égard à la situation des femmes en Algérie (cf. Contexte et Pertinence). Ils correspondent aux besoins et attentes des bénéficiaires, et aux engagements et priorités des partenaires de mise en œuvre. L'évaluation a identifié les pistes de travail suivantes :

- Besoins en matière de formation des acteurs publiques et de la société civile
- Production de données notamment sur la VFF
- Institutionnalisation d'un mécanisme intersectoriel chargé du suivi de l'intégration de l'approche genre dans les politiques publiques
- Conception du programme en prenant en compte les indicateurs des ODD et les recommandations du comité CEDAW

Inclusion des populations défavorisées (femmes rurales, mères célibataires, etc.).

**C2.** Le programme a atteint « intégralement » des produits et « partiellement » d'autres et ce; en raison de différents facteurs (contexte, organisation, changement/suspension des activités sans modification du cadre logique, etc.). La déficience du système de suivi et du mécanisme de gouvernance a affecté l'atteinte des résultats.

**C3.** Le modèle du programme permet de créer un effet catalyseur entre différents secteurs. L'appui de l'institutionnalisation d'un mécanisme intersectoriel de coordination genre au niveau national (et régional/local) permettra d'avoir une vision commune, de travailler en réseau afin de favoriser l'intégration du genre dans les politiques publiques.

Une approche plus stratégique et participative est nécessaire pour optimiser la coordination, les synergies, ainsi que les efforts des différents intervenants publiques. A titre d'exemple, en matière de VFF la formation des agents-tes des services sociaux et de la police permet de rapprocher les approches en matière d'accueil et d'accompagnement des survivantes de violences. L'impact serait important si ces formations sont généralisées au sein de l'ensemble des services concernés par la prise en charge des survivantes de violence (Justice, santé, éducation). De plus, les statistiques institutionnelles ne sont pas suffisantes pour mettre fin au fléau de la VFF. Il est nécessaire de les compléter par une enquête prévalence comme le recommande les normes internationales.

Dans ce sens, une analyse des capacités des partenaires en impliquant les bénéficiaires directes et indirectes permettrait d'identifier les besoins, de prioriser les actions, de créer des synergies avec d'autres programmes et de consolider les résultats.

## **RECOMMANDATIONS**

**R1.** Lancer une phase II du programme pour capitaliser sur les acquis et répondre aux besoins exprimés par les bénéficiaires :

En matière de renforcement des capacités individuelles :

- Approfondir les formations en matière d'intégration de l'approche genre dans les politiques publiques.
- Continuer les formations des agents des services sociaux et de la police et intégrer la santé et la justice.
- Continuer la formation des élues en matière d'intégration du genre dans les politiques publiques et les lois.
- Formation des formateurs au sein du MI et des collectivités locales
- Continuer le travail avec les journalistes et les animateurs des médias

En matière de renforcement des capacités collectives :

- Appui à la mise en place du système de quota horizontal et vertical
- Production de données sur la VFF
- Institutionnalisation d'un mécanisme intersectoriel chargé du suivi de l'intégration de l'approche genre dans les politiques publiques
- Appui à la constitution d'un réseau de femmes élues
- Conception du programme en prenant en compte les indicateurs des ODD et les recommandations du comité CEDAW

*(R1 à : ONUFemmes et partenaires de mise en œuvre)*

**R2.** Poursuivre la formation des parties prenantes en considérant ce qui suit :

- Effectuer une analyse des capacités :
  - donner la priorité aux bénéficiaires motivés-es et intéressé-es par les thématiques (afin d'éviter les désengagement)
  - identifier les besoins et attentes des bénéficiaires au préalable
- Mettre en place un système de suivi pour mesurer l'effet (*changement réalisé, utilisation des connaissances...*)
- Eviter la duplication des thématiques de formation
- Exploiter les rapports des formateurs et les études réalisées dans le cadre du programme

*(R2 à : ONUFemmes et partenaires de mise en œuvre)*

**R3.** Renforcer et opérationnaliser le mécanisme de gouvernance et de gestion du programme :

- Opérationnaliser et régulariser les comités de pilotage et de suivi
- Impliquer les parties prenantes
- Améliorer la planification et alléger les processus de validation
- Adopter des plans d'action avec chaque partenaire
- Accroître l'équipe de gestion en fonction de la taille du programme

*(R3 à : ONUFemmes et partenaires de mise en œuvre)*

**R4.** Renforcer la planification et le suivi axé sur les résultats :

- Respecter les plans d'actions signés avec le donateur. Si un changement survient il est nécessaire de réviser le cadre logique et ajuster les indicateurs en accord avec le donateur.
- Renforcer le suivi du programme : s'assurer que les résultats et les indicateurs sont *smart* et établir des cibles et des situations de base.

*(R4 à : ONUFemmes et partenaires)*

**R5.** Augmenter et diversifier les donateurs : la diversification des donateurs permettra d'atténuer les risques liés au financement et d'accroître le portefeuille pays.

*(R5 à : ONUFemmes et MAE)*

**R6.** Appui aux ONGs spécialisées et formation des ONGs non spécialisées sur l'approche genre, Droits Humains et conventions internationales

*(R5 à : ONUFemmes et MAE)*

# I. CONTEXTE ET INTERVENTION A EVALUER

---

## A. Contexte

Le programme « Renforcement de l'effectivité de l'égalité des droits entre les hommes et les femmes en Algérie », un partenariat du gouvernement algérien et l'ONU Femmes avec l'appui financier du gouvernement belge<sup>3</sup>, a été mis en œuvre dans un contexte où le gouvernement algérien a engagé des mesures en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

En effet, plusieurs articles de la Constitution<sup>4</sup> consacrent l'égalité entre les femmes et les hommes et la non-discrimination. Ils ont été amendé ou ajouté en 2016<sup>5</sup>. L'Algérie a également adopté la loi 15/19<sup>6</sup> en matière de lutte contre la violence faite aux femmes. Elle criminalise la violence physique, psychique et économique (incluant la violence conjugale), et le harcèlement sexuel. Le pays dispose d'un dispositif d'écoute et d'accompagnement au sein des directions de l'action sociale et de solidarité, et deux centres d'accueil et d'hébergement des femmes victimes de violences ou en situation de vulnérabilité ont été construits. L'Algérie dispose, depuis 2006, d'un Conseil national de la famille et de la femme<sup>7</sup>. En ce qui concerne la représentation et la participation politique des femmes, l'Algérie est le premier pays dans la région MENA à adopter une loi<sup>8</sup> établissant le quota de 30%. Les femmes sont représentées à 31,6 % en 2012 et à 25,9% en 2017 à l'Assemblée Populaire Nationale (APN) et 18% aux assemblées communales.

L'Algérie a ratifié la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discriminations à l'Égard des Femmes (CEDAW) en émettant des réserves sur des articles relatifs au mariage, à l'adoption et à la famille en 1996<sup>9</sup> ainsi que, la Convention sur les droits politiques de la femme en 2004<sup>10</sup>.

Malgré ses avancées notoires, des efforts restent à fournir afin de réaliser l'effectivité des droits humains des femmes. En termes de développement humain, les inégalités entre les femmes et les hommes persistent. L'Algérie occupe le 85<sup>ème</sup> rang sur 189 selon le classement de l'Indice développement humain de 2017. L'IDH pour les femmes est de 0,680 contre 0,791 pour les hommes,

---

<sup>3</sup> Dans le cadre du programme de coopération Algérie-Belgique (2014-2017)

<sup>4</sup> La Constitution de République Algérienne Démocratique Et Populaire

<sup>5</sup> Loi n° 16-01 du 26 Joumada El Oula 1437 correspondant au 6 mars 2016 portant révision constitutionnelle. Journal officiel de la République Algérienne n 14.

<sup>6</sup> Loi n°15/19 du 18 Rabie El Aouel 1437 correspondant au du 30 décembre 2015, modifiant et complétant l'ordonnance n 66-156 du 8 juin 1966 portant code pénal. Journal officiel de la République Algérienne n 71

<sup>7</sup> Décret exécutif n 06-421 du Aouel Dhou El Kaada 1427 correspondant au 22 novembre 2006 portant création du conseil national de la famille et de la femme. Modifié et complété par le Décret exécutif n15-81 du 17 Joumada El Oula 1436 correspondant au 8 mars 2015

\*Il s'agit d'un organe consultatif intersectoriel ayant pour principale mission « d'émettre des avis, d'assurer la concertation, le dialogue, la coordination et l'évaluation des actions et activités concernant la famille et la femme »

<sup>8</sup> loi organique n°12-03 (12 janvier 2012)

<sup>9</sup> Journal Officiel N°6 du 24.01.1996 (réserves sur les articles : 2,9#2, 15#4, 16 et 29#1)

<sup>10</sup> Journal Officiel N° 33 du 30.05.2009

alors que la moyenne mondiale est de 0,705 pour les femmes contre 0,749 pour les hommes<sup>11</sup>. L'indice de développement de genre est de 0,861 en 2017 (la moyenne mondiale est de 0,941). L'Algérie est classée 128 sur 149 pays par le Gender equality gap<sup>12</sup> report de 2018 et 127<sup>ème</sup> sur 144 en 2017 et 120<sup>ème</sup> en 2016.<sup>13</sup>

Le programme « Renforcement de l'effectivité de l'égalité des droits entre les hommes et les femmes en Algérie » contribue aux efforts des institutions nationales et de la société civile en matière d'égalité. Il s'inscrit dans le cadre du programme de coopération Algérie-Belgique (2014-2017). Le programme fait partie du Plan Stratégique de l'ONUFemmes (2014- 2017)<sup>14</sup>, et du Cadre de Coopération Stratégique (UNDAF) 2012-2015.

## B. Description de l'intervention à évaluer<sup>15</sup>

Le programme « Renforcement de l'effectivité de l'égalité des droits entre les hommes et les femmes en Algérie », vise la défense et la promotion des droits humains des femmes en appui aux efforts des institutions Etatiques et la société civile en Algérie. Il est mis en œuvre sur une période de 4 ans (juillet 2015 – juin 2019), et dispose d'une enveloppe budgétaire de 1.5 million d'euros.

Le programme s'articule autour de trois axes : (i) la participation politique des femmes et du leadership ; (ii) la lutte contre la violence faite aux femmes ; et (iii) la promotion des valeurs de l'égalité. La stratégie adoptée se base sur le renforcement des capacités, le partage des connaissances ainsi que la sensibilisation et le plaidoyer ; et se traduit par :

- **La formation** des élues (du parlement, des assemblées locales et des wilayas), des agents de l'action sociale et des professionnels-les des médias, des agents de police et notamment les chef-fes de brigades, des acteurs de la société civile et des cadres institutionnels
- **La production et le partage des connaissances et des bonnes pratiques** afin de capitaliser et approfondir les connaissances relatives à la participation politique des femmes, la violence faite aux femmes et la culture d'égalité. Le but étant d'utiliser ces connaissances dans la conception et l'orientation de l'action publique et les stratégies d'intervention de la société civile en faveur de l'égalité des sexes.

---

<sup>11</sup> PNUD, « Indices et indicateurs de développement humain - Mise à jour statistique 2018 »

<sup>12</sup> World Economic Forum, « Global Gender Gap Report 2018 »

<sup>13</sup> Participation économique : 132ème en 2018 et 127ème en 2017 - Education : 112ème en 2018 et 107ème en 2017 – Santé et survie : 137ème en 2017 et 106ème en 2017, Participation politique 85ème en 2018 et 86ème en 2017

<sup>14</sup> Impact 1 « Les femmes participent aux processus de décision à tous les niveaux » et l'impact 2 « Les femmes et les filles vivent à l'abri de la violence »

<sup>15</sup> Document de projet « Renforcement de l'effectivité de l'égalité des droits entre les femmes et les hommes en Algérie » (2014)

- **La sensibilisation et le plaidoyer** sur les valeurs de l'égalité notamment auprès des jeunes associatifs et du monde artistique.

Le programme est mis en œuvre en partenariat avec différentes institutions nationales et organisations de la société civile et cible différents groupes – selon chaque domaine d'intervention – comme le montre le tableau ci-après :

<i>Partenaires de mise en œuvre</i>	<i>Domaine d'intervention</i>	<i>Groupes cibles</i>
Ministère de la Solidarité Nationale, de la Famille et de la Condition de la Femme DGSN (MI) pour la formation de la police	Promotion des droits humains des femmes, et de prise en charge des femmes victimes de violences	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les cadres institutionnels (ministères partenaires, membres de la Commission des points focaux genre, membres du Conseil National de la Famille et de la Femmes)</li> <li>- Les professionnels de l'action sociale</li> <li>- Les enseignants-es du Centre National de Formation des Personnels Spécialisés pour l'Enfance et l'Adolescence et l'Assistance Sociale (CNFPS) et du Conseil national des personnes handicapées CNPH</li> <li>- Les agents de police (chefs-fes des brigades)</li> </ul>
Le Parlement	Participation politique des femmes et du leadership	- Les femmes élues au niveau national et local
Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales		
Ministère de la Communication	Valeurs de l'égalité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les artistes</li> <li>- Les journalistes</li> <li>- Les organisations de la société civile</li> <li>- Les universitaires (dont des étudiants)</li> </ul>
Ministère de la Culture		
Organisations de la société civile		

*Tableau 1 : partenaires et groupes cible du programme*

Afin d'atteindre l'**Objectif de développement** : « Les femmes et les hommes jouissent d'une égalité effective dans l'exercice de leurs droits humains », le programme vise trois effets et huit produits et le cadre de résultats vise trois effets et sept produits :

**Résultat 1** : « Les femmes élues participent de manière effective et durable aux processus de prise de décision au niveau local, régional, et national et promeuvent les droits humains des femmes ».

**Résultat 2** : « La prévention, y compris juridique, des violences fondées sur le genre est renforcée et les femmes victimes de violences ont accès à une prise en charge améliorée ».

**Résultat 3** : « Les valeurs de l'égalité sont renforcées au sein du mouvement associatif jeune ».

Le graphique 1 présente un visuel des résultats attendus. Les activités ainsi que les partenaires de mise en œuvre sont exposés dans l'annexe 4.

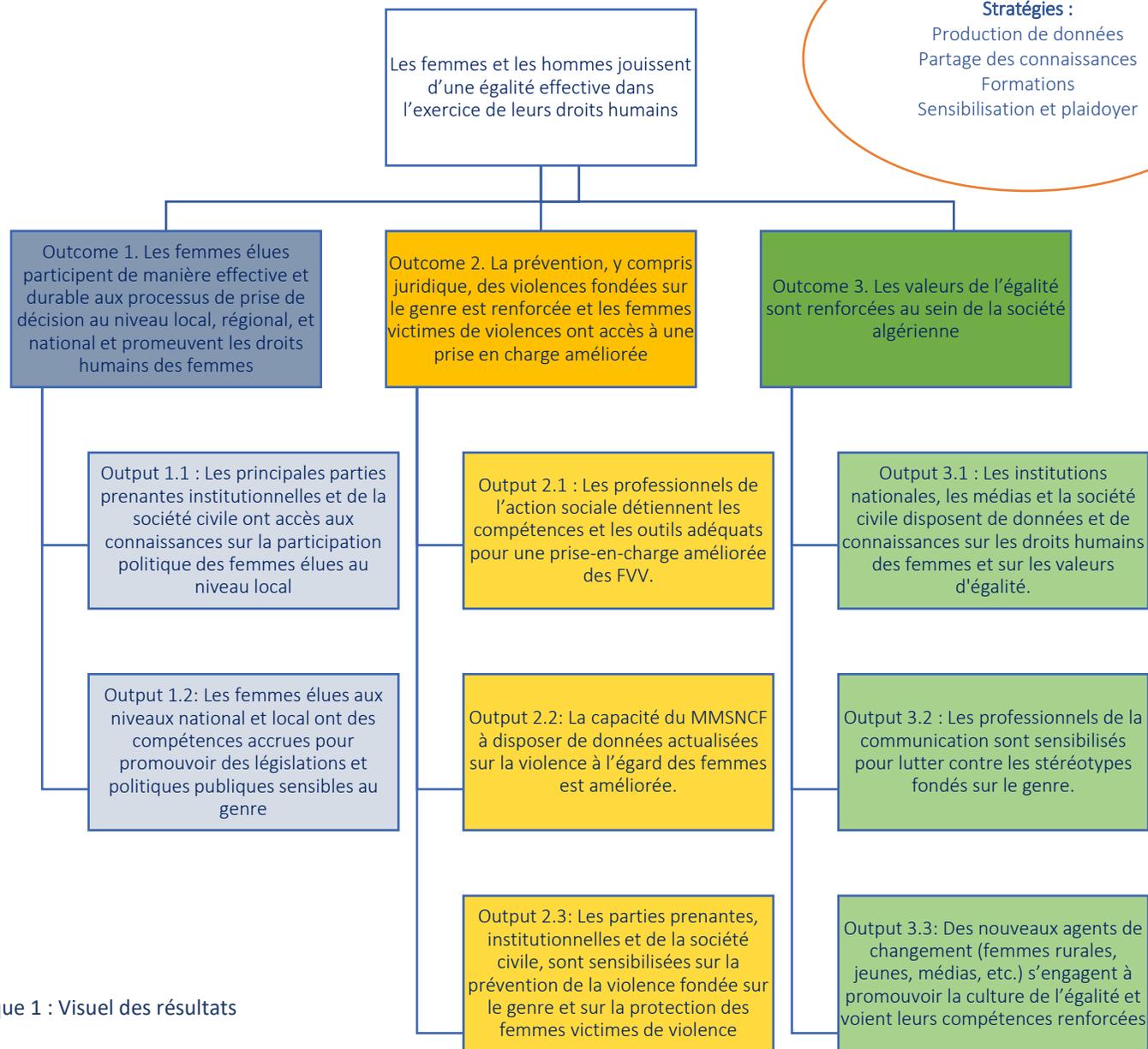
Enfin le budget dépensé par année pour la mise en œuvre des activités est réparti comme suit :

TOTAL	2015	2016	2017	2018	2019
USD					
1 810 691	132 879	282 284	581 661	605 319	208 548
100%	7%	16%	32%	33%	12%

**Objectif**  
Réalisation des droits et de l'égalité

**Effets**  
Changement dans le comportement des débiteurs d'obligations ou/et détenteurs de droits ; ou changement institutionnel/législatif

**Produits**  
Changement dans la capacité des débiteurs d'obligations ou détenteurs de droits



Graphique 1 : Visuel des résultats

**Hypothèses**  
Le contexte politique après les élections présidentielles, y compris en ce qui concerne la révision constitutionnelle, reste favorable  
Les partenaires de mise en œuvre s'engagent à mettre en œuvre les interventions du programme  
Le parlement est ouvert au partenariat et son agenda est favorable  
Stabilité de la hiérarchie ministérielle et administrative  
Les bénéficiaires du programme s'engagent à la mise en œuvre des connaissances et des compétences acquises

**Risques**  
Organisation d'élections présidentielles  
Contexte politique non favorable  
Changement de l'agenda politique  
Problèmes de coordination et retards de mise en œuvre des activités

## II. OBJECTIFS, CRITERES, QUESTIONS ET PORTEE DE L'ÉVALUATION

### A. Objectifs de l'évaluation

Conformément aux termes de références, l'objectif de cette évaluation est d'analyser de manière objective et impartiale la stratégie, les actions et les résultats du projet. L'analyse devra ressortir les leçons tirées et formuler des recommandations réalistes et opérationnelles à partir des conclusions afin de servir les interventions à venir et la prise de décision. L'évaluation devra utiliser des données et des éléments factuels crédibles et fiables.

Cette évaluation vise sept objectifs spécifiques :

8. « Évaluer la pertinence de la contribution d'ONU Femmes au niveau national et l'alignement sur les conventions et accords internationaux (CEDAW, Beijing plateforme, ODD) » ;
9. « Évaluer l'efficacité et l'efficience organisationnelle »
10. « Évaluer la durabilité de l'intervention en vue d'atteindre l'effectivité de l'égalité entre les hommes et les femmes en Algérie »
11. « Analyser comment l'approche fondée sur les droits de l'homme et les principes d'égalité des sexes sont intégrés dans la mise en œuvre du projet »
12. « Identifier et valider les leçons apprises, les bonnes pratiques, des exemples et des actions innovantes qui soutiennent l'égalité des sexes et les droits humains dans ce domaine »
13. « Fournir des recommandations applicables pour orienter les futures interventions d'ONU Femmes dans le domaine de l'autonomisation économique des femmes ».
14. « Identifier l'apport de l'ONU Femmes et son engagement dans la mise en œuvre des activités du projet »<sup>16</sup>.

### B. Critères et questions de l'évaluation

Conformément aux termes de références, les critères d'évaluation du programme sont : la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la durabilité. Les questions évaluatives (ci-après) posées dans les termes de références sont détaillées dans la matrice d'évaluation (cf. Annexe A4).

---

<sup>16</sup> TdRs de l'évaluation finale du projet « Renforcement de l'effectivité de l'égalité des droits entre les femmes et les hommes en Algérie » - ([https://jobs.undp.org/cj\\_view\\_job.cfm?cur\\_job\\_id=84594](https://jobs.undp.org/cj_view_job.cfm?cur_job_id=84594))

**Pertinence** : mesure selon laquelle les objectifs du programme correspondent aux priorités, aux attentes des détenteurs de droit, et aux attentes des bailleurs de fonds.<sup>17</sup>.

1. Dans quelle mesure le projet est-il aligné sur les besoins et les priorités des groupes cibles ?
2. Dans quelle mesure le projet est-il aligné avec les cadres normatifs internationaux (CEDAW, Plateforme Beijing) ? et les cadres normatifs nationaux (constitution) ?
3. Dans quelle mesure le projet a-t-il été développé et mis en œuvre selon les approches genre et droits humains ?

**Efficacité** : appréciation du degré de réalisation des objectifs du programme<sup>18</sup>. Mesure selon laquelle les résultats de l'intervention ont été atteints, ou sont en train de l'être, compte tenu de leur importance.

1. Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à répondre aux besoins identifiés dans la phase de conception ? Et comment ?
2. Dans quelle mesure ce projet a-t-il produit des changements, prévus ou imprévus, dans les attitudes et les pratiques des parties prenantes ? Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à faire progresser l'égalité des sexes et les droits humains des femmes ?
3. Est-ce que le projet a un effet catalyseur, notamment en matière de promotion de l'égalité des sexes et des droits humains des femmes ? Comment ? Pourquoi ? Donner des exemples.
4. Les indicateurs du suivi et d'évaluation sont-ils pertinents et adaptés aussi bien au contexte de mise en œuvre qu'aux exigences du document du projet ?
5. Quelles menaces, quels risques et d'autres difficultés ont émergé pendant l'exécution ? Dans quelle mesure ont-ils entravé l'atteinte des produits et des résultats attendus ? Quelles sont les mesures prises pour les surmonter ?<sup>19</sup>

**Efficiace** : appréciations des résultats (qualitatifs ou quantitatifs) obtenus en fonction des ressources utilisées<sup>20</sup>. Elle concerne le plus souvent le lien entre les ressources et les extrants dans la chaîne de causalité d'une intervention.

1. Dans quelle mesure le modèle de gestion du projet (les ressources financières, humaines et techniques, la structure de coordination, la communication et l'échange d'informations, etc.) a-t-il été efficient par rapport aux produits et effets obtenus ?
2. Dans quelle mesure ce projet a-t-il été développé, mis en œuvre, et suivi de manière participative ?
3. Dans quelle mesure les structures de gouvernance du projet dont le Comité de pilotage ont-elles appuyé la mise en œuvre et le suivi du Projet ?
4. Les résultats sont-ils à la hauteur des moyens humains et financiers investis dans le projet ?

---

<sup>17</sup> OCDE – « Glossaire des principaux termes relatifs à l'évaluation et la gestion axée sur les résultats », 2008

<sup>18</sup> Idem

<sup>19</sup> TdRs de l'évaluation finale du projet « Renforcement de l'effectivité de l'égalité des droits entre les femmes et les hommes en Algérie » ([https://jobs.undp.org/cj\\_view\\_job.cfm?cur\\_job\\_id=84594](https://jobs.undp.org/cj_view_job.cfm?cur_job_id=84594))

<sup>20</sup> Idem

5. Quel(s) type(s) d'obstacles (administratifs, financiers et organisationnels), le projet a-t-il rencontré et dans quelle mesure cela a-t-il affecté son efficacité ?
6. Est-ce qu'une stratégie différente du projet, autre que celle utilisée, aurait mieux répondu aux besoins, aux priorités et au contexte ? Et pourquoi ?

**Durabilité** : permet de vérifier si les effets du programme ont des chances de perdurer après la fin du programme<sup>21</sup>.

1. Dans quelle mesure les organes de décision et les partenaires d'exécution du projet ont-ils pris les mesures nécessaires pour assurer la durabilité de ses effets ?
2. Quelle est la probabilité de voir les résultats du projet maintenus, à moyen et long terme, après sa clôture ?
3. Quel est le degré de viabilité du projet à long terme et quelles mesures ont été identifiées et adoptées pour assurer son autonomie au-delà de la date de clôture ?
4. Dans quelle mesure ce projet a-t-il permis de créer une synergie avec les autres programmes ou projets appuyés par d'autres partenaires techniques et financiers ?
5. Dans quelle mesure le projet s'est-il appuyé et/ou a-t-il répondu au contexte institutionnel existant pour faire avancer l'égalité des sexes et les droits humains des femmes ?

## C. Portée de l'évaluation

Tableau 2 : Portée de l'évaluation

CRITERES	DESCRIPTION
Type d'évaluation et utilisation	Évaluation finale axée sur l'utilisation. L'évaluation sera utilisée par l'ONU Femmes et ses partenaires de mise en œuvre pour améliorer l'impact des actions à venir. Un plan de réponses aux recommandations de l'évaluation sera élaboré.
Périmètre de l'évaluation	L'évaluation porte sur l'ensemble des interventions du programme
Période	Période de la mise en œuvre du projet : Juillet 2015 – Juin 2019
Périmètre géographique	Niveau national

<sup>21</sup> *Idem*

### III. METHODOLOGIE DE L'ÉVALUATION

---

#### A. Approche et méthodes évaluatives

L'évaluation se fonde sur les normes et standards des Nations Unies et des politiques d'ONU Femmes en matière d'évaluation sensible au genre et aux Droits humains. La démarche repose sur les méthodes mixtes et s'appuie également sur des concepts de sociologie des politiques publiques et de sociologie des organisations. Les approches genre, droits humains et développement des capacités sont intégrés de manière transversale tant au niveau, de la conception et de l'analyse des données qu'au niveau du processus d'évaluation<sup>22</sup>. Les méthodes évaluatives utilisées sont :

- **Les méthodes mixtes**<sup>23</sup>: Il s'agit de l'association et croisement de différentes méthodes de collecte et d'analyse des données et différentes sources. Les informations obtenues à l'aide des méthodes mixtes permettent la triangulation des données dans le but de réduire les biais, et de renforcer la fiabilité et la validité des informations. L'évaluation s'est appuyée essentiellement sur des méthodes qualitatives et a utilisé des données quantitatives (*cf. Les méthodes de collecte de données*).
- **La participation des parties prenantes** : un mapping des parties prenantes a été élaboré afin d'assurer la participation et l'inclusion de l'ensemble des acteurs concernées par le programme (*cf. annexe A3*). L'inclusion des parties prenantes a été effectuée de manière directe à travers l'enquête de terrain et par l'utilisation de données produites dans le cadre du programme et/ou par d'autres organisations. Toutefois, la consultation des bénéficiaires directs et indirects a été limitée à cause de différents facteurs qu'on abordera dans la partie « limites de l'évaluation ».
- **L'intégration des plus vulnérables** : La prise en compte des groupes vulnérables par l'utilisation des données produites par les institutions étatiques, par les différents acteurs non gouvernementaux qui travaillent sur les thématiques du programme et les rapports Onusiens<sup>24</sup>.
- **Egalité des sexes (EGS) et Droits Humains (DH)** : Il s'agit de l'intégration des principes de l'EGS et DH aux niveaux du processus et du contenu. Ci-après quelques éléments d'intégration de l'approche DH et EGS :
  - *Au niveau du processus*
    - ✓ Prise en compte de l'EGS et DH comme thèmes transversaux dans la conception (méthodologie, matrice d'évaluation, analyse)
    - ✓ Participation/représentation des parties prenantes

---

<sup>22</sup> Intégrer les droits de l'homme et l'égalité des sexes aux évaluations - Vers un document d'orientation du GNUM

<sup>23</sup> Intégrer les droits de l'homme et l'égalité des sexes aux évaluations - Vers un document d'orientation du GNUM

<sup>24</sup> Conseil des droits de l'homme, experts CEDAW, agences ONU à Alger

- ✓ Prise en compte des spécificités EGS et DH dans le protocole d'enquête
- ✓ Pour chaque critère d'évaluation, des questions permettant de mesurer le degré d'intégration de l'EGS et DH dans la conception, la planification, la mise en œuvre et les résultats du programme seront posées<sup>25</sup>.
- *Au niveau du contenu*
  - ✓ Analyse de la situation : examiner le degré de prise en compte de la composante genre et DH dans l'analyse de la situation au moment de la conception du projet
  - ✓ Conception et planification : examiner le degré de prise en compte de l'EGS et DH dans la logique du projet (effets, produits, indicateurs)
  - ✓ Suivi-évaluation et reporting : La prise en compte de l'EGS et DH en tant que thème transversal du cadre de suivi, du reporting et de l'évaluation
  - ✓ Evaluation : identifier les données ventilées selon chaque groupe des parties prenantes (dans le processus et le contenu).

## B. Structure de gestion de l'évaluation

Le comité de gestion de l'évaluation est composé des deux chargées du programme REED, de la chargée de suivi-évaluation d'ONUFemmes Maghreb, de la Spécialiste Evaluation du bureau régional de l'ONUFemmes (ROAS) et du représentant des MAE. Ce comité assure les rôles ci-après :

- Elaborer des TdRs et recrutement
- Fournir la documentation
- Valider les livrables
- Faciliter les rencontres et les entretiens avec les parties prenantes
- Accompagner et assurer le bon déroulement de la mission
- Formuler des commentaires sur le rapport
- Valider les rapports (provisoire et final).

---

<sup>25</sup> *Pertinence : examiner si et comment le projet a été conçu et mis en œuvre en prenant en compte l'ES et DH*

*Efficacité : (i) déterminer si et comment la définition et le suivi des résultats attendus intègre l'ES et DH ; (ii) examiner le degré d'atteinte des résultats (ou non) en prenant en compte la conformité aux principes d'ES et DH (par ex. inclusion, absence de discriminations, etc.)*

*Efficiencia : analyse coûts/ressources/bénéfices en matière d'intégration de l'ES et DH au projet.*

*Durabilité : analyse du degré d'appropriation et de réalisation d'effet sensible au genre et DH et les capacités des responsables à les respecter et à les promouvoir*

## C. Méthodes de collecte et d'analyse des données

### 1. Collecte des données

Les méthodes de collecte de données utilisées sont :

- La revue des documents : Il s'agit de l'ensemble des documents produits dans le cadre du programme, les documents normatifs et les documents produits par différents autres acteurs notamment les institutions nationales, des organes et des agences onusiennes pour enrichir l'analyse (cf. annexe n°1)
- Les entretiens (individuels et en groupe) avec les représentants des partenaires de mise en œuvre ainsi que quelques bénéficiaires directs du programme (cf. Tableau liste des entretiens).
- Focus groupe avec des cadres du MSNFCF, des DASS et des Centres d'hébergement des femmes victimes de violences.
- Mini-enquête par questionnaire auprès des bénéficiaires des formations

Les protocoles d'enquête s'articulent autour des questions évaluatives et reposent sur des concepts de sociologie des politiques publiques et de sociologie des organisations. Ces notions ont porté notamment sur les « relations entre les acteurs » et « comment ils travaillent ensemble » ainsi que « leurs ressources et leurs capacités à les utiliser ». La mobilisation de ces notions avait pour objet principal d'analyser les ressources et le degré d'appropriation et de pour la mise en œuvre d'interventions collectives et coordonnées en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. De la même manière, les principes EGS et DH sont respectés dans la conception des protocoles de recherche.

### 2. Echantillonnage

La constitution de l'échantillon des représentants des partenaires de mise en œuvre a été effectuée par choix raisonné selon le rôle et l'implication dans la mise en œuvre du programme. La constitution d'un large échantillon représentatif des bénéficiaires a été limitée par les aspects suivants : (i) le contexte politique actuel relatif aux protestations populaires (cf. limite de l'évaluation) ; (ii) le manque d'information sur les bénéficiaires directs et la population cible finale et l'accès à celle-ci, (iii) le délai de l'évaluation et de l'enquête de terrain.

L'ensemble des partenaires de mise en œuvre ont été rencontré soit 18 personnes (13 femmes et 5 hommes)<sup>26</sup>. Un focus groupe a été organisé auprès des professionnels-les de l'action sociale ayant bénéficié des formations. Dix personnes (9 femmes et 1 homme) ont participé au focus groupe. De

---

<sup>26</sup> Cf. Liste des acteurs rencontrés en annexe

plus, des questionnaires ont été transmis à l'ensemble des bénéficiaires des formations. Seize personnes ont répondu au questionnaire.

Tableau 3 : Liste des entretiens

Institution	Interviés-es*	Nombre d'entretiens	Interviés-es par sexe
ONU Femmes	1. Représentante du bureau multi-pays pour le Maghreb 2. Chargées de projet, bureau Alger x 2	3	3 F
Ambassade de Belgique	1. Ambassadeur	1	1H
Ministère des affaires étrangères	1.Sous-directeur 2. Chargé de mission	2	2 H
Ministère de la Solidarité Nationale, de la Famille et de la Condition de la Femme	1. Sous directrices x 2 2. Chargée de mission	3	3 F
Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales	1. Directrice de la gouvernance locale 2. Chef du bureau de partenariat 3. Administrateur	3	1 F et 2 H
DGSN (MI) pour la formation de la police	1. Cheffe du bureau central de la police judiciaire	1	1 F
Ministère de la Communication	1. Chargée de mission	1	1 F
Le Parlement	1. Administrateur conseillée au Conseil de la Nation 2. Conseillée au Conseil de la Nation	2	2 F
Association	2. Présidente	1	1 F
Journaliste	1. Journaliste /animatrice radio	1	1 F
<b>TOTAL :</b>		<b>18 dont 13 Femmes et 5 hommes</b>	

Tableau 4 : Liste de participants au focus groupe

Institution	Interviés-es*	Interviés-es par sexe
Ministère	Cadres : 4	3 F – 1 H
DASS	Agents Cellules d'écoute	4 F
Centres d'hébergement	2 agents	2 F
		<b>Total : 10</b>

Tableau 5 : Liste des participantes aux formations ayant répondu au questionnaire

Institution	Fonction	Intervi wés-es
Assemblée populaire communale	Présidente	1 F
Assemblée populaire communale	Elue Présidente d'une commission	1 F
Assemblée populaire communale	Elue	1 F
Ministère de la communication	Directrice de section	1F
Presse écrite	1 journaliste	1 F
l'Agence Nationale de Gestion du Micro Crédit (ANGEM)	Sous directrice des études et des statistiques	1 F
Ministère de la Solidarité Nationale, de la Famille et de la Condition de la Femme	Les participants au focus groupe du MSNFCF	9 F et 1 H
		<b>Total : 16</b>

Au total, le programme a atteint 1031 bénéficiaires directs :

- Les cadres institutionnels des ministères partenaires (points focaux genre), et membres du Conseil National de la Famille et de la Femme (50 bénéficiaires)
- Les professionnel-les de l'action sociale<sup>27</sup> (103 bénéficiaires dont 92 femmes et 11 d'hommes)
- Les agents-es des brigades de protection des personnes vulnérables de la DGSN (100 bénéficiaires)
- Les femmes élues au niveau national et local (700 bénéficiaires)
- Les journalistes (60 bénéficiaires)
- Les organisations de la société civile (18 bénéficiaires)

### 3. Cadre d'analyse

L'analyse se base sur une logique de raisonnement qui débute par l'application des critères d'évaluation, la précision des questions et sous-question évaluatives et s'achève par la formulation des conclusions et des recommandations. La matrice d'évaluation<sup>28</sup> représente la base de ce travail en exposant en détail l'objet à évaluer et la manière dont cela est réalisé<sup>29</sup>. Les questions évaluatives sont déclinées en sous-questions permettant ainsi de baliser le périmètre de recherche.

<sup>27</sup> DASS, centres d'hébergement, 4 enseignants des deux centres nationaux de formation des Professionnels de l'action sociale ainsi que 2 cadres de l'Agence de Développement Social (ADS)

<sup>28</sup> Inclut : critères, questions, sous-questions, et indicateurs de vérification, méthodes de collectes des données et sources des données,

<sup>29</sup> UN Women Evaluation Handbook: How to manage gender-responsive evaluation, UN Women Independent Evaluation Office, 2015

Le deuxième aspect de l'analyse est la validation/reconstitution de la théorie de changement à la suite de l'enquête de terrain et l'analyse approfondie des documents. Il s'agit d'analyser le degré de conformité entre la situation qui a motivé le programme, et le changement que ce dernier entend produire. Dans un deuxième temps, il s'agit d'analyser la manière dont le changement est susceptible de se produire en considérant les hypothèses de départ et l'évolution du contexte politique, social, institutionnel. Cet exercice a permis : (i) d'avoir une compréhension globale de la logique du projet ; (ii) d'identifier les résultats attendus et non attendus et le degré de réalisation ; (iii) de comprendre les contraintes et les obstacles ayant influencé la réalisation des résultats ; (iv) d'identifier "l'élément manquant" entre ce qui a été planifié et ce qui a été réalisé en considérant les facteurs externes (contexte, d'autres actions publiques etc.)<sup>30</sup> et enfin (v) de tirer des enseignements.

Le cadre d'analyse s'appuiera également sur des notions relevant de la sociologie des politiques publiques et des organisations<sup>31</sup>, pour mieux comprendre la contribution des différentes parties prenantes, leurs relations, leurs ressources et leurs capacités à les utiliser en faveur du changement attendu. Les notions mobilisées sont <sup>32</sup> :

- L'analyse des parties prenantes : (i) leurs rôles, leurs ressources et capacités ; (ii) leurs « systèmes de représentation » du problème sur lequel ils veulent agir ; et (iii) leurs « intérêts » notamment leurs actions et leurs priorités.

Eu égard à la nature du programme, l'analyse porte notamment sur le développement des capacités des bénéficiaires. Il s'agit d'apprécier la pertinence, l'utilité et l'évolution des capacités des partenaires du programme. Les capacités sont examinées selon les notions suivantes :

*Individuelles* : « amélioration des compétences, des connaissances et des performances des personnes grâce à la formation, aux expériences, à la motivation et aux incitations ».

*Organisationnelles* : « amélioration des performances de l'organisation grâce à des stratégies, des plans, des règles et des règlements, des partenariats, au leadership, aux politiques organisationnelles et aux structures de pouvoir ».

*Environnement favorable* : « amélioration du cadre des politiques y compris l'environnement des politiques et des lois, les structures de classe et les aspects culturels ». (UNDG) .

---

<sup>30</sup> Linda G. Morra-Imas, Ray C. Rist, "The road to results: designing and conducting effective development evaluations", The World Bank, 2009.

<sup>31</sup> Patrick Hassenteufel, 2011, Sociologie politique : l'action publique, Paris, Armand Colin, 2ème éd.

<sup>32</sup> *Idem*

- L'analyse des interactions entre les acteurs afin de comprendre comment les parties prenantes travaillent collectivement pour atteindre les effets attendus, et quelles sont les stratégies d'amélioration.
- La contextualisation et la temporalité : tenir compte du facteur temporel et du contexte (général et institutionnel) afin d'apprécier la contribution des parties prenantes, les contraintes et les obstacles externes.

Les méthodes d'analyse utilisées sont <sup>33</sup> : l'analyse qualitative, l'analyse quantitative, l'analyse des questions d'évaluation causales<sup>34</sup>, et l'analyse comparative.

- Analyse qualitative : données collectées lors des entretiens et documentation en se basant sur une logique déductive selon les critères et les questions évaluatives
- Analyse quantitative : utilisée pour le traitement des questionnaires et des données financières
- Analyse des questions d'évaluation causales : en se basant sur la théorie de changement et les approches de « l'analyse d'attribution causale »<sup>35</sup>
- Analyse comparative : Comparaison des informations, justification et validation à travers la consultation des parties prenantes.

Enfin, la fiabilité a été assurée par l'utilisation des méthodes mixtes, la triangulation et la validation des résultats avec l'ensemble des parties prenantes.

#### 4. Considération éthique

Le code de conduite et d'éthique de l'ONU-FEMMES relatif à l'évaluation a été respecté dans ce travail. L'anonymisation des personnes interrogées, notamment les bénéficiaires a été appliquée tout au long du processus de cette évaluation. Les objectifs de l'évaluation et les limites de l'anonymisation ont été présentés aux interviewées.

#### 5. Limites de l'évaluation

Cette évaluation comporte quelques limites méthodologiques liées notamment à la consultation des bénéficiaires directes et finales. Ces limites ont des implications sur la montée en généralité et par conséquent sur l'interprétation et l'utilisation des résultats. Cependant, les limites ont été atténuées, dans la mesure du possible, par l'utilisation de différentes sources comme les rapports des formateurs, les rapports et les données produits par les Nations Unies et d'autres organisations, et des articles ...

---

<sup>33</sup> [https://www.betterevaluation.org/en/rainbow\\_framework/describe/analyse\\_data](https://www.betterevaluation.org/en/rainbow_framework/describe/analyse_data)

<sup>34</sup> [https://www.betterevaluation.org/en/rainbow\\_framework/describe/analyse\\_data](https://www.betterevaluation.org/en/rainbow_framework/describe/analyse_data)

<sup>35</sup> [https://www.betterevaluation.org/en/rainbow\\_framework/describe/analyse\\_data](https://www.betterevaluation.org/en/rainbow_framework/describe/analyse_data)

Les limites principales :

- Courte période consacrée à l'enquête de terrain : Le temps consacré à la mission de terrain (six jours) n'est pas suffisant pour effectuer une évaluation inclusive et participative.
- Difficultés relatives à la consultation des bénéficiaires
  - o La partie nationale a limité la consultation des bénéficiaires et a annulé la mission d'Oran et de Constantine à cause du contexte politique actuel en Algérie et les mobilisations sociales en cours.
  - o Faible taux de réponse aux questionnaires : (i) le taux de réponses a été très faible malgré les relances des bénéficiaires par l'équipe ONU Femmes (ii) retour de mails à cause des adresses de messagerie invalides
  - o Indisponibilité de plusieurs bénéficiaires pour effectuer les entretiens à Alger
- Insuffisance du suivi : Pendant la mise en œuvre du programme des activités ont été annulées ou remplacées par d'autres. Le cadre logique (notamment les indicateurs et certains outputs) n'a pas été ajusté à la suite de ce changement. Ceci a rendu l'exercice d'évaluation difficile.

## IV. CONSTATATIONS

### A. PERTINENCE

Le critère de pertinence permet de vérifier si le projet est en adéquation avec le problème à résoudre. Cette section portera sur l'appréciation du degré de conformité des objectifs du programme avec : (i) les besoins des bénéficiaires ; (ii) le cadre normatif national et les conventions internationales ratifiées par l'Algérie – relatifs aux droits des femmes ; (iii) les orientations stratégiques de la coopération belge et de l'ONUFemmes.

#### Constatation 1 :

Le programme est pertinent au regard des besoins des bénéficiaires directs en matière de développement des capacités requises pour assurer leurs missions (accueil et accompagnement des FVV, intégration de l'approche genre dans l'action publique, promotion de la culture de l'égalité et lutte contre les stéréotypes). Le programme est également pertinent au regard des besoins des bénéficiaires indirectes car il contribue à offrir une réponse aux inégalités entre les femmes et les hommes en Algérie notamment en matière d'accès aux services d'accueil des FVV et de leadership politique.

Malgré les avancées notoires de l'Algérie en matière de droits humains des femmes, des disparités importantes persistent entre les hommes et les femmes. L'Algérie est classée 128 sur 149 pays par le

Gender Equality gap<sup>36</sup> report de 2018 avec un score de 0.629<sup>37</sup>. Le pays a perdu un point, puisqu'il a été classé 127<sup>ème</sup> sur 144 en 2017 (avec un score de 0,629) et 120<sup>ème</sup> en 2016<sup>38</sup>. En ce qui concerne le classement de l'Indice développement humain de 2017 l'Algérie occupe le 85<sup>ème</sup> rang sur 189. La valeur de l'IDH pour les femmes est de 0,680 contre 0,791 pour les hommes, alors que la moyenne mondiale est de 0,705 pour les femmes contre 0,749 pour les hommes<sup>39</sup>. Le code de la famille algérien comporte des dispositions discriminatoires mettant à mal l'égalité dans le mariage et les rapports familiaux. Il est à noter que le gouvernement algérien maintient des réserves sur des articles de la CEDAW<sup>40</sup> relatifs au mariage, à l'adoption et à la famille. Selon les déclarations officielles « les réserves qui doivent être levées sont celles qui sont en conformité avec l'amendement constitutionnel et ne touchent aucunement aux préceptes de la religion ou aux fondements de l'identité nationale »<sup>41</sup>.

Concernant la participation politique, tout en félicitant l'Etat pour ses efforts en matière de représentation des femmes dans la vie politique et publique, le Comité de la CEDAW a indiqué qu'en pratique la représentation des femmes reste « insatisfaisante aux fins d'assurer une parité et de ce que la part de femmes dans la population active demeure insatisfaisante »<sup>42</sup>.

Au sujet de la violence à l'égard des femmes, les chiffres officiels disponibles<sup>43</sup> indiquent que 10% des femmes subissent des violences physiques répétées, 11% des rapports sexuels forcés, 31,4% des violences psychologiques et 20% des violences verbales. Toutefois, ces données concernent uniquement les femmes âgées de 19 à 64 ans et vivant en couple. Il est important de mettre ces chiffres en relation avec les taux de tolérance à la violence conjugale révélée par l'enquête MICs<sup>44</sup>. En effet, 59% des femmes algériennes (de 15 à 49 ans) estiment que le mari a « le droit de battre son épouse ». De plus, le Comité des Droits de l'Homme exprime son inquiétude par rapport à « l'acceptation sociale de la violence à l'égard des femmes », du « faible taux de signalement » et « de poursuite des auteurs de violence en raison notamment du risque de stigmatisation, de l'insuffisance de centres d'accueil et des mesures de protection, et du fait que les victimes méconnaissent leurs droits ». Dans ce sens une interviewée indique: « (...) il y a des victimes de violences conjugales qui vont à l'hôpital et demandent un certificat mais ne portent pas plainte, en plus les médecins ne sont pas obligés de signaler (...) et

---

<sup>36</sup>World Economic Forum, « Global Gender Gap Report 2018 »

<sup>37</sup> Moyenne mondiale est de 68%.

<sup>38</sup> Participation économique : 132<sup>ème</sup> en 2018 et 127<sup>ème</sup> en 2017 - Education : 112<sup>ème</sup> en 2018 et 107<sup>ème</sup> en 2017 – Santé et survie : 137<sup>ème</sup> en 2018 et 106<sup>ème</sup> en 2017, Participation politique 85<sup>ème</sup> en 2018 et 86<sup>ème</sup> en 2017)

<sup>39</sup> PNUD, « Indices et indicateurs de développement humain - Mise à jour statistique 2018 »

<sup>40</sup> Articles : 2, 3, 25 et 26 (2,9<sup>2</sup>, 15<sup>4</sup>, 16 et 29<sup>1</sup>).

<sup>41</sup> Yazid Alilat, Convention sur les droits des femmes : L'Algérie maintient ses réserves, Le Quotidien d'Oran, 28 mai 2016 (<https://algeria-watch.org/?p=18187>)

<sup>42</sup> Comité des droits de l'homme, Observations finales concernant le quatrième rapport périodique de l'Algérie GE.18-13632 (F) (juillet 2018)

<sup>43</sup> « Enquête nationale de prévalence de la violence envers les femmes en Algérie », Ministère chargé de la condition féminine 2006

<sup>44</sup> Multiple Indicator Cluster Survey - MICS, Ministère de la Santé (en partenariat avec l'UNICEF et l'UNFPA. (2012-2013)

parfois des femmes portent plainte mais on va essayer de les convaincre de pardonner, du coup il y a des femmes qui retournent à l'hôpital sur un brancard ».

Ce rapport adresse également des appréhensions relatives aux « clauses de pardon<sup>45</sup> » de la loi contre la VEF, et à l'article 326 du Code pénal permettant à la personne qui kidnappe « sans violence ou menace une fille âgée de moins de 19 ans d'échapper aux poursuites en cas de mariage avec sa victime et d'absence de plainte de la famille de cette dernière » et le manque de définition du viol par le Code pénal (même s'il est incriminé).

Considérant les données susmentionnées ainsi que les causes (sous-jacentes et profondes de la violence, de la discrimination, de l'inégalité) adressées par le programme, on peut conclure que les objectifs du programme sont pertinents au regard des différentes problématiques auxquels font fassent les femmes et les filles en Algérie.

En ce qui concerne les formations (Cf. Tableau des formations et bénéficiaires), les bénéficiaires directes consultés-es<sup>46</sup> (Femmes élues, agents de la DASS, Police, points focaux genre des ministères, journalistes) ont indiqué que le programme répond à leurs besoins. Elles/Ils ont également exprimé le besoin d'approfondir certaines thématiques et d'aborder de nouvelles thématiques (approfondissement de l'intégration de genre dans les politiques publiques, de leadership et communication en politique, et d'écoute des femmes survivantes de violences, etc). De la même manière, les bénéficiaires<sup>47</sup> sont globalement satisfaits de la pertinence des modules et leur réponse aux attentes (cf. Figure Satisfaction des formations). Au regard de la pertinence des modules : 71% sont satisfaits et 29% sont très satisfaits. Les bénéficiaires estiment que la réponse des

<i>Groupes cibles</i>	<i>Thématiques de formation</i>
Membres de la Commission des points focaux genre, et du Conseil national de la famille et de la femme	Intégration de l'approche genre dans les politiques publiques
Les professionnels de l'action sociale	Prise en charge et accompagnement des femmes victimes de violence Base de données Amane : harmonisation et informatisation de la collecte de données statistiques sur les FVV
Enseignants-es CNFPS / CNPH	Séminaire pédagogique autour du module « Ecoute, accompagnement et prise en charge des femmes victimes de violences et de leurs enfants ».
Chefs-fes des brigades spécialisées de la police - Direction générale de la sûreté nationale (DGSN)	Accueil et prise en charge des FVV : genre, égalité HF, cadre normatif, outils de prise en charge et d'accueil des FVV
Elues locales	Leadership et management électoral
Parlementaires	Intégration de l'approche genre dans le travail et le rôle législatif : lois, politiques publiques et programmes découlant de la mise en œuvre des dispositions constitutionnelles qui consacrent le principe de l'égalité entre les sexes et la lutte contre toutes les formes de discriminations fondées sur le genre
Les journalistes	Notions introductives de genre Conceptualisation de l'approche genre, stéréotypes femmes et médias, outils et modalités d'implantation de genre
Les organisations de la société civile	Gestion axée sur les résultats

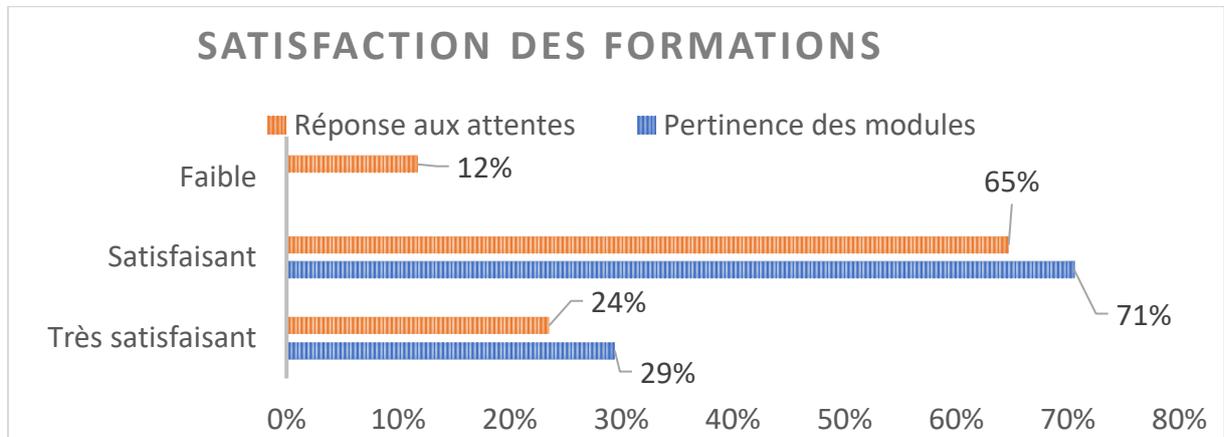
*Tableau 6 : liste des formations*

<sup>45</sup> « (...) utilisation desdites clauses par certains tribunaux, y compris dans le cadre de crimes, et par la pression sociale imposée aux victimes, lesquelles sont encouragées à accorder leur pardon plutôt qu'à porter plainte (...)»

<sup>46</sup> Cf. Tableau 1 Parties prenantes

<sup>47</sup> Les bénéficiaires ayant répondu au questionnaire

formations aux attentes est très satisfaisante à 24%, satisfaisante à 65%, et faible à 12%. Ces réponses concordent avec l'ensemble des rapports d'évaluation des formations menées dans le cadre du programme.



## Constatation 2 :

Le projet tel qu'il a été conçu et mis en œuvre est pertinent au regard du cadre normatif national et des engagements internationaux de l'Algérie et des priorités stratégiques des partenaires.

Le programme « Renforcement de l'effectivité de l'égalité des droits entre les hommes et les femmes en Algérie » contribue aux efforts des institutions nationales et de la société civile en matière d'égalité. Il s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des engagements nationaux et internationaux de l'Algérie en matière des droits des femmes.

### Cadre normatif national

- La Constitution Algérienne : Plusieurs articles de la Constitution<sup>48</sup> consacrent l'égalité entre les femmes et les hommes et la non-discrimination (Cf. Encadré 1)<sup>49</sup>.
- La loi n°15/19<sup>50</sup> relative à lutte contre la violence faite aux femmes criminalise la violence physique, psychique et économique (incluant la violence conjugale), et le harcèlement sexuel.
- La stratégie nationale de lutte contre la violence faite aux femmes (2007-2011)<sup>51</sup>, notamment les domaines I<sup>52</sup> et II<sup>53</sup>
- La loi organique n°12-03 (12 janvier 2012)<sup>54</sup> établissant le quota de 30%.

**Art. 32.** — Les citoyens sont égaux devant la loi, sans que puisse prévaloir aucune discrimination pour cause de naissance, de race, de sexe, d'opinion ou de toute autre condition ou circonstance personnelle ou sociale.

**Art. 34.** — Les institutions ont pour finalité d'assurer l'égalité en droits et devoirs de tous les citoyens et citoyennes en supprimant les obstacles qui entravent l'épanouissement de la personne humaine et empêchent la participation effective de tous, à la vie politique, économique, sociale et culturelle

**Art. 35** — L'Etat œuvre à la promotion des droits politiques de la femme en augmentant ses chances d'accès à la représentation dans les assemblées élues. Les modalités d'application de cet article sont fixées par une loi organique.

**Art. 38.** — Les libertés fondamentales et les droits de l'Homme et du Citoyen sont garantis.

Ils constituent le patrimoine commun de tous les algériens et algériennes, qu'ils ont le devoir de transmettre de génération en génération pour le conserver dans son intégrité et son inviolabilité.

**Art. 40** — L'Etat garantit l'inviolabilité de la personne humaine. Toute forme de violence physique ou morale ou d'atteinte à la dignité est proscrite. Les traitements cruels, inhumains ou dégradants sont réprimés par la loi.

**Art. 41.** — Les infractions commises à l'encontre des droits et libertés, ainsi que les atteintes physiques ou morales à l'intégrité de l'être humain sont réprimées par la loi.

#### **Encadré 1**

<sup>48</sup> La Constitution de République Algérienne Démocratique Et Populaire

<sup>49</sup> Loi n 16-01 du 26 Joumada El Oula 1437 correspondant au 6 mars 2016 portant révision constitutionnelle. Journal officiel de la République Algérienne n 14.

<sup>50</sup> Loi n°15/19 du 18 Rabie El Aouel 1437 correspondant au du 30 décembre 2015, modifiant et complétant l'ordonnance n 66-156 du 8 juin 1966 portant code pénal. Journal officiel de la République Algérienne n 71

<sup>51</sup> Ministère Délégué Chargé de la Famille et de la Condition Féminine « Stratégie Nationale de Lutte contre la Violence à l'égard des Femme », 2007-2011

<sup>52</sup> Mise en place de systèmes et de moyens pour une prise en charge physique, psychique sociale et juridique de la violence fondée sur le genre, à toutes les étapes de la vie de la femme

<sup>53</sup> La conscientisation et la sensibilisation de la société et ses institutions dont la famille, l'école et les média

<sup>54</sup> Loi organique n° 12-03 du 12 janvier 2012 fixant les modalités augmentant les chances d'accès de la femme à la représentation dans les assemblées élues.

### Cadre normatif international

- La Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discriminations à l'Égard des Femmes (CEDAW)<sup>55</sup> notamment :
  - (i) l'article 2 relatif à la promotion d'une égalité effective entre les femmes et les hommes ;
  - (ii) l'article 4 lié aux mesures temporaires spéciales ;
  - (iii) l'article 5<sup>56</sup> sur la modification des schémas et modèles de comportement socioculturel de l'homme et de la femme qui favorise des discriminations basées sur le genre ;
  - (iv) les articles 7 et 8 relatifs à la discrimination dans la vie publique et politique ;
  - (v) les recommandation N°19 et N°12 du comité CEDAW relatives à la violence à l'égard des femmes et à la production des données statistiques sur la VFF.
- La Convention sur les droits politiques de la femme en 2004<sup>57</sup>.
- La déclaration et Plateforme de Beijing sur les mesures de prévention, de protection et de prise en charge des femmes victimes de violences par les gouvernements
- La déclaration de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes.
- La déclaration finale de la 57ème Session (2013) de la Commission de la Condition de la Femme.
- L'objectif 5 Egalité des sexes (ODD) notamment les cibles 5.1, 5.2 et 5.5<sup>58</sup>.

### Priorité des partenaires financiers et techniques

- Le plan stratégique de l'ONUFemmes (2014- 2017), notamment l'impact 1 « Les femmes participent aux processus de décision à tous les niveaux » et l'impact 2 « Les femmes et les filles vivent à l'abri de la violence ».
- Le programme de coopération Algérie-Belgique (2014-2017)

---

<sup>55</sup> Journal Officiel N°6 du 24.01.1996  
(réserves sur les articles : 2,9#2, 15#4, 16 et 29#1)

<sup>57</sup> Journal Officiel N° 33 du 30.05.2009

<sup>58</sup> 5.1 Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles

5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation

5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique

## B. EFFICACITE

Cette section portera sur du degré d'atteinte des objectifs du programme. Il est important de rappeler que l'objectif global et les effets sont le fruit d'action de différents acteurs et ont vocation à être entièrement réalisés à moyen et à long terme. Il s'agira donc d'apprécier le degré d'atteinte des résultats attendus (produits) ainsi que les principales raisons ayant entravé leur non-réalisation. L'analyse portera également sur des résultats non attendus et comment ces derniers contribuent à l'atteinte des effets.

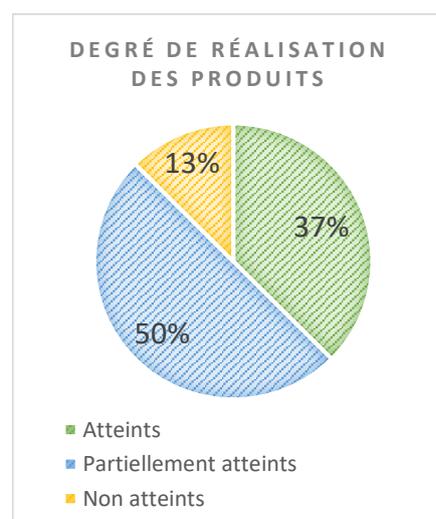
### Constatation 3 :

Les résultats escomptés du programme ont été partiellement atteints en considérant les produits et leurs indicateurs contractualisés : 50% des résultats atteints, 37% partiellement atteints et 13% non atteints. Toutefois, des résultats non planifiés initialement ont été réalisés. Cet écart est expliqué notamment par des changements programmatiques sans la révision du cadre de résultats. Les nouvelles actions adoptées en cours du programme ont permis de former les chefs-es des brigades de la police, augmenter le nombre des femmes élues formées, et d'approfondir le renforcement des capacités en matière d'intégration de l'approche genre dans les politiques publiques.

Depuis sa mise en œuvre le programme a connu des changements sans pour autant adapter le cadre logique initial. Ces changements ont affecté l'atteinte des résultats initialement prévus. Selon l'ONUFemmes, la mise en œuvre de ces ajustements ont été effectués en réponse d'une part, au contexte politique et d'autre part, aux besoins des partenaires ayant émergés au cours du cycle du programme.

Sur les 43 activités planifiées initialement 14 ont été annulées et remplacées par 7 nouvelles. Sur les 35 activités retenues 33 activités ont été réalisées et 2 sont en cours.

En considérant les indicateurs de produits initialement prévus, on conclut que 50% des résultats sont atteints, 37% partiellement atteints et 13% non atteints. Cependant, la mise en œuvre des nouvelles activités a permis d'atteindre des résultats notamment à travers la formation des agents de la police, l'augmentation de du nombre de des bénéficiaires de certaines formations



Outcome 1 : Les femmes élues participent de manière effective et durable aux processus de prise de décision au niveau régional, national et local et promeuvent les droits humains des femmes	Produits	
<b>Output 1.1 : Les principales parties prenantes institutionnelles et de la société civile ont accès aux connaissances sur la participation politique des femmes élues au niveau local</b> 1. Nombre d'actions de plaidoyer menées par la société civile et les institutions en faveur d'une loi-cadre sur les violences faites aux femmes. Cible : 1 2. Existence d'un état des lieux participatif et analytique sur la participation politique des femmes au niveau local. Cible : OUI 3. Existence de supports de dissémination de l'état des lieux Cible : OUI 4. Nombre d'ateliers de dissémination de l'état des lieux . Cible : non renseignée	Atteint	- Un état des lieux participatif et analytique sur la participation politique des femmes au niveau local - Deux ateliers de dissémination de l'état des lieux organisés et 1000 copies distribuées - Existence de supports de dissémination de l'état des lieux (Résumés/ brochures distribués)
<b>Output 1.2: Les femmes élues aux niveaux national et local ont des compétences accrues pour promouvoir des législations et politiques publiques sensibles au genre</b> 1. Existence d'un plan de renforcement de capacités des femmes élues. Cible : Oui 2. Nombre de femmes élues ayant bénéficié d'un renforcement de capacités en leadership et gestion de campagne. Cible : 500 élues 3. Nombre de femmes élues ayant bénéficié d'un renforcement de capacités et qui ont influé sur les discussions parlementaires dans le sens de l'égalité des sexes. Cible : 20% des femmes parlementaires 4. Existence d'une étude de faisabilité sur la mise en place d'un Centre d'Excellence sur la Participation Politique des Femmes 5. Nombre de tables rondes organisées sur les instruments internationaux de protection et de promotion des DHF	Partiellement atteint	Un plan de renforcement de formation a été élaboré et mis en œuvre. 700 élues locales de 21 wilayas et 60 parlementaires ont bénéficié des formations. Cet indicateur est réalisé à 152% Les indicateurs 3, 4 et 5 n'ont pas été atteints
<b>Outcome 2 : La prévention, y compris juridique, des violences fondées sur le genre est renforcée et les femmes victimes de violence (FVV) ont accès à une prise en charge améliorée.</b>		
<b>Output 2.1 : Les professionnels de l'action sociale détiennent les compétences et les outils adéquats pour une prise-en-charge améliorée des FVV.</b> 1. Nombre de professionnels des DASS (Directions d'Action Sociale et de la Solidarité) formés et ayant amélioré la protection, écoute et prise en charge des FVV Cible : entre 80 et 100 2. Acceptation officielle d'une intégration du programme de formation sur la prévention, protection et prise en charge des FVV dans le cursus de formation du CNFPS (MSNFCE). Cible : OUI 3. Nombre d'ateliers/séminaires de formation/action aux professionnels des centres nationaux d'hébergement des FVV de Mostaganem et de Tipaza et des enseignants des Centres nationaux des Personnels Spécialisés de l'action sociale Cible : 2 ateliers 4. Nombre d'échanges professionnels organisés avec les cellules d'écoute au niveau régional. Cible : Non renseignée	Atteint	100 professionnels de l'action sociale (45% appartiennent à une cellule d'écoute DASS) ont bénéficié de la formation sur la prévention, protection et prise en charge des FVV dans le cursus de formation du CNFPS (MSNFCE)  Un programme de formation sur la prévention, protection et prise en charge des FVV a été élaboré et intégré officiellement dans le cursus de formation du CNFPS (MSNFCE).  Les deux ateliers relatifs à l'indicateur 3 ont été fusionnés
<b>Output 2.2: La capacité du MSNFCE à disposer de données actualisées sur la violence à l'égard des femmes est améliorée.</b> <b>Indicateurs</b> 1. Nombre d'ateliers/d'intervention techniques organisés sur le système de collecte d'information des données sur les FVV au niveau des DASS. Cible : non renseignée 2. Un séminaire international sur les enquêtes de prévalence de la violence. Cible : 1	Partiellement atteint	Mise en place de la base de données administratives du MSNFCE « Amane » relatives aux femmes en situation de détresse- dont les femmes victimes de violences- 3 sessions de formation pour des utilisateurs de la base de données (au profit des agents de la DASS et des centres nationaux d'accueil des femmes victimes de violences) et une session au profit des cadres du MSNFCE sur l'analyse des données
<b>Output 2.3: Les parties prenantes, institutionnelles et de la société civile, sont sensibilisées sur la prévention de la violence fondée sur le genre et sur la protection des femmes victimes de violence</b> 1. Nombre d'actions de plaidoyer menées par la société civile et les institutions en faveur d'une loi-cadre sur les violences faites aux femmes. Cible : 13 2. Existence d'un sondage sur les perceptions des gens sur la violence à l'égard des femmes. Cible : oui 3. Utilisation du sondage sur la violence à l'égard de femmes par les professionnels de la communication	Partiellement atteint	4 campagnes de communication en partenariat avec le MSNFCE et une campagne de la société civile ont été réalisées  Les activités relatives aux indicateurs 2 et 3 ont été annulées
<b>Outcome 3: La culture de l'égalité est renforcée au sein de la société algérienne.</b>		
<b>Output 3.1 : Les institutions nationales, les médias et la société civile disposent de données et de connaissances sur les droits humains des femmes et sur les valeurs d'égalité.</b> 1. Existence d'un sondage sur l'évolution du degré d'adhésion aux valeurs de l'égalité des sexes 2. Existence de supports de vulgarisation du sondage 3. Nombre de relais médiatiques aux sondages ;	Partiellement atteint	Les membres du mécanisme national chargé du suivi de la mise en œuvre de la CEDAW ont bénéficié d'une formation sur l'élaboration des rapports nationaux périodiques auprès du comité CEDAW Les autres activités relatives aux indicateurs 1, 2 et 3 ont été annulées

<p>Output 3.2 : Les professionnels de la communication sont sensibilisés pour lutter contre les stéréotypes fondés sur le genre.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Existence d'un rapport analytique actualisé sur l'image des femmes dans les médias Cible : 1 étude</li> <li>2. Existence d'un plan de formation de lutte contre les stéréotypes dans les médias. Cible : 70 professionnels des médias formés-es</li> <li>3. Organisation d'une cérémonie de remise du label de l'égalité.</li> </ol>	Atteint	Etude sur l'image des femmes dans les médias 30 professionnels des médias formés en 2018 et 60 en 2017
<p>Output 3.3: Des nouveaux agents de changement (femmes rurales, jeunes, médias, etc.) s'engagent à promouvoir la culture de l'égalité et voient leurs compétences renforcées</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre de jeunes relais formés à être formateurs</li> <li>2. Nombre d'artistes participant à la résidence d'artistes. Cible : 12 artistes</li> <li>3. Organisation d'une fête de la dignité et de l'égalité avec la participation de l'ambassadeur de bonne volonté</li> <li>4. Nombre de femmes rurales tisseuses du Djebel Amour accompagnées vers plus d'autonomisation</li> <li>5. Nombre d'ateliers de formation sur la gestion axée sur les résultats. Cible 2 ateliers</li> <li>6. Nombre de participants aux ateliers de formation sur la gestion axée sur les résultats. Cible : 18 participants</li> </ol>	Partiellement atteint	2 ateliers GAR ( cycle de projet, cadre logique, gestion axée sur les résultats) organisés, 18 participants Douze jeunes artistes ont participé à la résidence de création artistique pour porter le message de l'égalité Une exposition des œuvres organisées

Tableau 7 : Résultats, indicateurs et cibles

**Outcome 1 : Les femmes élues participent de manière effective et durable aux processus de prise de décision au niveau régional, national et local et promeuvent les droits humains des femmes.**

L'output 1.1 « Les principales parties prenantes institutionnelles et de la société civile ont accès aux connaissances sur la participation politique des femmes élues au niveau local » a été réalisé. L'étude<sup>59</sup> « Etude sur les contraintes et opportunités des femmes élues locales en Algérie » donne des informations sur les profils socio-démographiques des élues locales, leurs expériences du mandat local, les contraintes et les opportunités ainsi que leurs attentes en matière de renforcement des capacités. Les résultats de l'étude permettent de mettre en place des mesures pour promouvoir et inciter la participation des femmes aux assemblées élues locales<sup>60</sup>. La réalisation du documentaire intitulé « Parcours vers l'autonomisation », retraçant le parcours de quelques élues locales issues de plusieurs wilayas, avait pour objectif de briser les stéréotypes, en illustrant la détermination et l'engagement de ces élues et leurs actions au sein des collectivités locales. Le documentaire « Parcours vers l'autonomisation », a été réalisé et diffusé pendant des conférences et sur des chaînes de télévision publiques et privées pendant la campagne électorale.

L'output 1.2: « Les femmes élues aux niveaux national et local ont des compétences accrues pour promouvoir des législations et politiques publiques sensibles au genre » a été partiellement réalisé.

700 femmes élues locales<sup>61</sup> ont bénéficié d'une formation en « Leadership et Management électoral » et « Gestion des campagnes électorales ». Selon les représentants du ministère de l'intérieur, la

<sup>59</sup> Réalisée auprès d'un échantillon de 1337 élus-es sélectionné par le ministère de l'intérieur (dont 450 femmes élues soit 10% du total et 168 hommes échantillon témoin)

<sup>60</sup> Deux ateliers de présentation des résultats de l'étude organisés et environ 1000 copies du résumé distribuées.

<sup>61</sup> Les élues de 21 Wilayas sur 48. L'Algérie compte 48 collectivités publiques territoriales appelées « wilayas »

majorité des participantes ont exprimé leur satisfaction des ateliers. Ceci a été confirmé par deux élues ayant répondu au questionnaire et par l'évaluation<sup>62</sup> de la formation<sup>63</sup>. L'évaluation de la formation « Gestion des campagnes électorales »<sup>64</sup> montre que sur les 287 participantes, 58,54% compte se présenter, 24,4% hésitent et 8,63% ne compte pas se présenter. En 2017, dix bénéficiaires ont été élues pour la première fois aux élections parlementaires, soit 7% des sièges dans les wilayas cibles du programme<sup>65</sup>. Les rapports de formation présentent également des éléments sur les connaissances et les représentations en matière d'égalité des sexes et du genre, les contraintes et les défis des femmes élues. Ces données pourraient être exploitées pour ajuster les actions en faveur de la participation politiques des femmes.

La formation sur « l'intégration de l'approche genre dans le développement local » a regroupé pour la première fois un groupe de femmes élues et de cadres et administrateurs des collectivités locales y compris des Secrétaires généraux des wilaya. Selon les représentants du ministère de l'intérieur et l'ONUFemmes, cette rencontre a permis notamment de créer un espace d'échange et de débat sur les problèmes de gouvernance locale et les défis des élues.

60 parlementaires et 50 membres des instances interministérielles<sup>66</sup> ont bénéficié d'une formation sur l'intégration du genre dans les lois, politiques publiques et programmes conformément aux dispositions constitutionnelles qui consacrent l'égalité entre les sexes et la lutte contre les discriminations fondées sur le genre. Les points focaux genre et les parlementaires consultées ont indiqué que la formation leur a permis d'avoir des connaissances et des outils concrets en matière d'analyse et d'intégration du genre dans l'action publique. Toutefois, elles ont recommandé plus d'actions de renforcement de connaissances<sup>67</sup>. Certaines ont indiqué que leur perception a changé et qu'elles considèrent leur travail et leurs réflexions avec des « lunettes genre ». Une bénéficiaire a indiqué : « *avant, je ne comprenais pas le concept genre j'avais une idée fausse. La formation a complètement changé mes perceptions et mon regard. Aujourd'hui même au sein de ma famille je fais attention et j'essaie d'élever mes enfants selon les principes d'égalité et de non-discrimination basée sur le genre* ».

La représentante du ministère de l'intérieur a indiqué que ce programme leur a permis de sensibiliser la hiérarchie également notamment en matière de nomination des femmes aux postes de décision. En effet, le nombre de femmes directrice est passé de deux à six au niveau central, le nombre de femmes

---

<sup>62</sup> Sur l'impact : 82% estiment que la formation en leadership est utile pour leurs carrières et 73% estiment qu'elle contribue à leur développement personnel et professionnel

<sup>63</sup> Dr. Sepideh Labani Motlagh, Rapport des formations « Leadership et Management électoral cales », 2017

<sup>64</sup> Rapport « Ateliers de formation sur la gestion des campagnes électorales », 2017

<sup>65</sup> Entretiens et rapport narratif 2018-2019

<sup>66</sup> La Commission intersectorielle des points focaux genre, la Commission nationale pour la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes (CNPLCVF) et le Conseil National de la Famille et de la Femme (CNFF).

<sup>67</sup> Entretiens et rapport d'évaluation de la formation

inspecteurs et cheffes de circonscription a augmenté également. Elle considère que c'est un résultat indirect.

## Outcome 2 : La prévention, y compris juridique, des violences fondées sur le genre est renforcée et les femmes victimes de violence (FVV) ont accès à une prise en charge améliorée

L'output 2.1 « Les professionnels de l'action sociale détiennent les compétences et les outils adéquats pour une prise-en-charge améliorée des FVV » a été réalisé. En effet, 103 professionnels-les de l'action sociale, ont renforcé leurs connaissances en matière de technique d'écoute et d'accompagnement des femmes survivantes de violence. Les formateurs ont produit des rapports incluant entre autres des commentaires sur le déroulement des formations, des recommandations et l'évaluation de connaissance des participants. A titre d'exemple, les notes obtenues à la suite du test administré par les formateurs à Constantine sont : 22% des participants-es ont obtenu une note supérieure à 15/20, 22% (entre 12 et 14,74), 18% (entre 10 à 12), 18% (entre 7,25 et 9,50) et 20% une note inférieure à 7/20. Lors de l'enquête de terrain, nous n'avons pas pu vérifier les changements réalisés à la suite des formations<sup>68</sup>. Il n'y a pas de suivi des formations sur le terrain et la consultation des bénéficiaires n'a pas été possible.

De plus, un module de formation en matière de prévention, de protection et de prise en charge des femmes victimes de violence, dans le cursus des centres nationaux de formation du personnels spécialisés de l'action sociale a été développé et intégré officiellement dans le cursus de formation du CNFPS (MSNFCF).

L'output 2.2 « La capacité du MMSNCF à disposer de données actualisées sur la violence à l'égard des femmes est améliorée » a été partiellement réalisé<sup>69</sup>.

Une plateforme informatique de collecte de données des centre sociaux du MSNFCF sur les femmes et filles en situation de détresse et victimes de violence a été développée dans le cadre du programme. Ce système permet au ministère d'exploiter les données collectées<sup>70</sup> pour mettre en place des actions ciblées. Il est à noter que ces données concernent, uniquement, les femmes qui d'adressent aux DASS. Dans ce sens, les agents des DASS ont bénéficié



<sup>68</sup> Le focus groupe devait rassembler des professionnels ayant bénéficié des formations sur VFF. La présence était faible et seulement 1 personne avait bénéficié de cette formation. ONUFemmes a envoyé le questionnaire par email aux bénéficiaires mais aucune réponse n'a été reçue

<sup>69</sup> En considérant les indicateurs du cadre logique.

<sup>70</sup> Données impliquent 21 variables

d'une formation sur l'utilisation de la plateforme et la définition des variables. Les bénéficiaires consultés ont affirmé que, au-delà de l'utilité de la base de données, la formation leur a permis de comprendre le système et résoudre les problèmes auxquels elles étaient confrontées. Des cadres du ministère ont bénéficiés-es d'une formation sur la consolidation et l'exploitation des données au niveau central.

**L'output 2.3: « Les parties prenantes, institutionnelles et de la société civile, sont sensibilisées sur la prévention de la violence fondée sur le genre et sur la protection des femmes victimes de violence » a été partiellement réalisé.**

L'ONUFemmes et le MSNFCF ont organisé quatre campagnes de sensibilisation à l'occasion de la commémoration de la Journée Internationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles. Ces actions ont ciblé les institutions publiques et la société civile et ont été diffusées sur les médias nationaux (plusieurs émissions télévisées, radios, presse écrite).

Cet output a été partiellement atteint puisque l'enquête statistique sur les opinions, attitudes des algériens-nes sur la violence à l'égard des femmes et des enfants n'a pas eu lieu. Cet enquête devait apporter des données pour comprendre le phénomène de VFF en Algérie et mieux adresser la sensibilisation sur la prévention de la violence faite aux femmes. Aussi les actions de plaidoyer de la société civile ne visaient pas forcément la VFF.

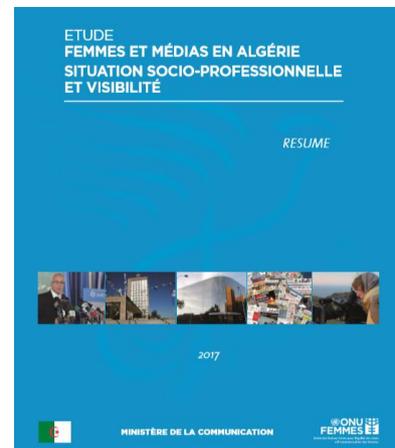
### **Outcome 3 : La culture de l'égalité est renforcée au sein de la société algérienne**

**L'output 3.1 « Les institutions nationales, les médias et la société civile disposent de données et de connaissances sur les droits humains des femmes et sur les valeurs d'égalité » a été partiellement atteint.**

Les membres du mécanisme national chargé du suivi de la mise en œuvre de la CEDAW ont bénéficié d'une formation sur l'élaboration des rapports nationaux périodiques auprès du comité CEDAW. Dans ce sens, un plan d'actions a été développé pour l'élaboration du rapport CEDAW en vue de sa présentation en novembre 2019.

Toutefois, l'enquête statistique, initialement prévue, sur le degré d'adhésion aux valeurs de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la société algérienne a été annulée.

**Output 3.2 Les professionnels de la communication sont sensibilisés pour lutter contre les stéréotypes fondés sur le genre** » a été atteint. L'étude « Femmes et médias en Algérie », a été produite et largement diffusée lors d'un séminaire de restitution et d'autres évènements du programme, en partenariat avec le ministère de la communication. Cette étude porte sur la situation des femmes dans le secteur de la communication et la visibilité des femmes dans la programmation audiovisuelle. L'objectif est d'utiliser les données pour la prise de décision en faveur d'une meilleure représentation des femmes dans les médias et la lutte contre les stéréotypes de genre dans les programmes médiatiques. Dans ce sens, une charte portant sur l'élimination des stéréotypes de genre dans les entreprises de médias sera élaborée dans l'avenir selon la représentante du ministère de la communication.



De plus, 90 professionnels des médias publics et privés (télévision, radio, presse écrite) de dix wilayas ont bénéficié d'ateliers de formation sur les stéréotypes basés sur le genre dans les médias. Dans la suite des formations, un séminaire de réflexion et de partage de bonnes pratiques en vue d'émettre des recommandations a été organisé. Ces formations se sont soldées par la création du réseau de journalistes « Genre-naliste » et la création d'un blog <sup>71</sup> avec les produits réalisés lors des formations.



**L'output 3.3 « Des nouveaux agents de changement (femmes rurales, jeunes, médias, etc.) s'engagent à promouvoir la culture de l'égalité et voient leurs compétences renforcées »** est partiellement atteint.

Plusieurs actions visant l'intégration de nouveaux agents (jeunes, artistes, ONG non spécialisées) dans la promotion de la culture d'égalité ont été organisées :

- En partenariat avec le Ministère de la Culture, une résidence d'artistes sous le thème « Plus d'effectivité dans l'égalité des droits entre les hommes et les femmes », a été organisée à l'occasion de la journée internationale des femmes.

<sup>71</sup> <https://genreetmediadz.blogspot.com>

- Une exposition du caricaturiste « Le HIC », qui travaille sur les questions de discrimination depuis une vingtaine d'année (400 personnes issues du monde de la culture et des arts ont été présentes) a été organisée.
- L'exposition d'une trentaine de dessins, parus dans la presse visant la dénonciation des discriminations et la violence à l'égard des femmes.
- Une résidence artistique sur l'égalité entre les sexes regroupant douze jeune artistes (plasticiens et vidéastes) a été organisée.
- Une manifestation sportive pour attirer l'attention de l'opinion publique sur les discriminations quant à l'accès et la promotion des femmes et des filles à la pratique sportive par l'association « Femmes en Communication » en partenariat avec la Ligue du Sport pour Tous, relevant du ministère de la Jeunesse et des Sports.
- L'organisation d'un évènement « Algériennes en mouvement » en partenariat avec l'association SIDRA (qui travaille principalement avec les jeunes). Cet évènement qui a réuni des femmes actives de plusieurs horizons et des jeunes avait pour objet de mettre en avant des modèles de réussite pour inspirer la jeunesse et donner une image en avant l'image des femmes actives. Ces dernières ont partagé leurs expériences et leurs parcours dans les domaines de l'art, de la politique, des médias et du sport.

#### Constatation 4 :

Le projet a contribué au renforcement des capacités des parties prenantes et a amélioré les connaissances des bénéficiaires directs rencontrés. En effet, le programme a permis le développement d'analyses (Etudes : les contraintes et les opportunités des femmes élues locales en Algérie, Femmes et médias en Algérie -situation socio-professionnelle et visibilité-) et d'outils de collecte de données (Base de données Amane), la formation de différents acteurs (professionnels d'accueil des FVV, enseignants et brigades de police, des professionnels des médias, des cadres points focaux genre) ainsi que les actions de promotion de la culture de l'égalité. De plus, le programme a redynamisé le réseau des points focaux genre des différents départements institutionnels.

Le programme a contribué à l'atteinte de trois types de changement :

**Le changement individuel :** à travers le développement des connaissances des bénéficiaires directs du programme. L'ensemble des bénéficiaires consultés ont indiqué que les formations leur ont permis d'acquérir de nouvelles connaissances en matière d'Égalité des sexes, notamment la notion genre et les stéréotypes, l'intégration du genre dans l'action publiques, la violence faite aux femmes et les pratiques d'accueil et de prise en charge, le leadership politique, etc.. Les récits des bénéficiaires

rencontrés-es rejoignent les rapports d'évaluation des formations qui se basent sur : les résultats des tests, les appréciations des bénéficiaires et les remarques des formateurs à partir des débats et exercices pratiques.

Certaines bénéficiaires rencontrées ont clairement exprimé un changement de leurs perceptions et de leurs représentations, notamment en ce qui concerne la définition du genre et l'intégration de l'approche genre. Pour reprendre les mots des bénéficiaires :

*« Avant je ne comprenais pas le concept genre j'avais une idée fausse. La formation a complètement changé mes perceptions et mon regard. J'ai utilisé ces connaissances dans mon travail notamment à travers des réflexions et des propositions à mes supérieurs. Aujourd'hui même au sein de ma famille je fais attention et j'essaie d'élever mes enfants selon les principes d'égalité et de non-discrimination basée sur le genre » (Cadre, point focal genre)*

*« J'avais déjà eu des formations dans ce sens mais institutionnelles (...) ça été une grande surprise car c'était totalement didactique (...) ça offre un autre angle de vue ; on est dans le même contexte, rien ne change mais c'est comme si vous étiez astigmatique et on vous offre une paire de lunettes qui permet de voir les choses de manière plus nuancée » (journaliste).*

*« Il y a clairement un avant et un après la formation. J'avais des préjugés et ça a changé » (parlementaire)*

Pour les changements effectifs dans le travail, nous avons pu obtenir les témoignages ci-après :

*« Ça a carrément orienté mon travail : on a un segment, une émission que j'anime réservée aux femmes mais en tant que facteur à promouvoir ... pas en tant que catégorie vulnérable à protéger (...) la formation vous donne les clefs pour être le plus égalitaire possible pour dépasser les stéréotypes qu'on a tendance parfois à faire passer sans même se rendre compte (...) moi-même j'avoue alors que je suis assez sensible à la condition féminine, je me disais c'est pas normal, la loi existe, les femmes devraient porter plainte. Mais la formation vous permet de mieux traiter la question et comprendre que ce n'est pas un problème individuel c'est un problème de société, de patriarcat, de construction sociale (...) c'est comme un déclic qui permet de mieux appréhender la question : par exemple, j'essaie à chaque fois d'intégrer le plus de femmes (...) si je dois faire un micro trottoir, je fais en sorte d'interviewer un maximum de femmes même si c'est difficile. Si je dois interviewer quelqu'un dans une institution ou autre, je demande systématiquement de rencontrer une femme bien sûr à compétence égale. Je me dis plus on les écouterait, plus ça va devenir naturel. » (Journaliste)*

« Une grande attention est accordée à l'introduction de l'aspect genre dans les différents travaux que je réalise dans le cadre de mon travail, une approche d'ailleurs partagée et adoptée par l'encadrement de mon institution étant directement concernée par cette problématique dictée par la double obligation de réalisation de son propre plan d'action ainsi que sa contribution dans la réalisation du plan d'action sectoriel (du ministère de tutelle : le Ministère de la Solidarité Nationale, de la Famille et de la Condition de la Femme). Je suis plus attentive et plus à l'écoute des questions liées au genre et à la problématique de la promotion des droits des femmes et surtout à contribuer dans la lutte contre les stéréotypes fondés sur le genre » (Cadre point focal genre).

**Changements institutionnels et collectifs** : sur le plan institutionnel, le programme a permis aux ministères de la communication et de l'intérieur, avec l'appui technique d'ONU Femmes, de disposer d'études (*participation politique des femmes et femmes dans les médias*) pour mieux cibler les interventions à venir. Le MSNFCF disposent d'un outil de collecte régulière et d'exploitation des données et qui permet notamment de connaître la population cible et de mieux répondre à ces besoins. Le ministère a également introduit le module sur la VFF dans le cursus de formation des professionnelles de l'action sociale. Le partenariat avec le ministère de l'intérieur a également permis d'intégrer la DGSN. Cette initiative non prévue au début du programme permettra de rapprocher deux secteurs importants (*la police et les professionnels-les de l'action sociale*) dans la chaîne de prise en charge des femmes victimes de violences. Selon les acteurs rencontrés, le programme a également permis de redynamiser le réseau des points focaux genre. En effet, ce réseau existe depuis 2013 mais à partir du lancement du programme en 2015, les acteurs ont commencé à se rencontrer, assister aux activités des uns et des autres et travailler ensemble (même de manière informelle)<sup>72</sup>.

#### Constatation 5 :

**Le programme a un effet catalyseur en matière de promotion de l'égalité des sexes et des droits humains des femmes. Il a permis de redynamiser le réseau des points focaux genre des différents secteurs et de rapprocher les institutions nationales, la société civile, les médias et des agences onusiennes en créant un espace d'échange et de projets conjoints.**

Le modèle du programme a un effet catalyseur pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la mesure où il regroupe des partenaires clefs et favorise une vision commune de l'égalité entre les femmes et les hommes via la mise en œuvre d'actions coordonnées et le renforcement des relations entre les différents secteurs (institutions nationales, instances élues, médias, société civile,

---

<sup>72</sup> Selon les points focaux genre rencontrés- Entretien

agences onusiennes). Pour reprendre le témoignage de S.E. l'ambassadeur de Belgique « *Le fait d'amener les différents secteurs au niveau national et local à travailler ensemble et coordonner leurs interventions est un résultat pour nous* ». Comme nous l'avons vu précédemment, le programme a permis de redynamiser le réseau des points focaux genre. Toutefois, ce réseau gagnerait à être institutionnalisé sous la forme d'un mécanisme national afin de rapprocher les interventions publiques et avoir une orientation nationale globale en faveur de l'effectivité de l'égalité entre les femmes et les hommes. Il est nécessaire de capitaliser sur le modèle du programme notamment en renforçant la planification stratégique, le suivi et la coordination compte tenu du caractère transversal de l'approche genre et dans la mesure où les politiques publiques sont le fruit d'actions collectives intersectorielles.

## C. EFFICIENCE

L'efficacité est la « mesure selon laquelle les ressources (financières, humaines, expertise, temps, etc.) sont converties en résultats de manière économe. Elle concerne le lien entre les ressources mises à disposition et les résultats »<sup>73</sup>. Cette section porte sur la relation entre les ressources utilisées, les activités menées et les résultats atteints et/ou prévus.

### Constatation 6 :

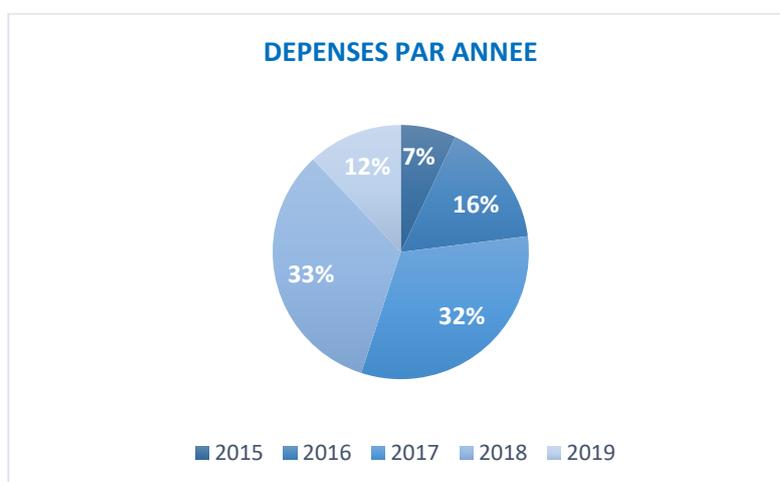
**Globalement les ressources financières ont été utilisées de manière efficace. Cependant certaines dépenses auraient pu être assurées à moindre coût.**

Le programme est financé par le Gouvernement Belge à hauteur de 1,8 M USD. D'après les données financières et les dépenses engagées au moment de cette évaluation, le programme a un taux d'exécution de 100%. Le taux de dépenses des activités est de 76% et celui des opérations est de 24%. Ces taux attestent d'une bonne utilisation des ressources malgré le retard et les contraintes<sup>74</sup> rencontrées au cours de la mise en œuvre. Le budget initial a été affecté comme suit : 20% pour l'Effet 1, 36% pour l'effet 2 et 44% pour l'effet 4. La répartition des dépenses par effet est : 33% pour l'effet 1, 34% pour l'effet 2 et 33% pour l'effet 3. Cette différence est expliquée par les révisions budgétaires à la suite des changements effectués lors de la mise en œuvre (cf. Constatation 7).

<sup>73</sup> OCDE – « Glossaire des principaux termes relatifs à l'évaluation et la gestion axée sur les résultats », 2002

<sup>74</sup> Contexte, retard de validation, changement/annulation d'activités, équipe restreinte, difficulté de recrutement des experts

Le programme a connu un retard d'exécution notamment durant les premières années (7% en 2015 et 16% en 2016). Ce retard a affecté le taux d'exécution du programme par rapport à ce qui a été planifié à cause des facteurs que nous aborderons ultérieurement. Aussi, selon l'ONU Femmes, des dépenses auraient pu être assurées à moindre coût notamment en ce qui concerne certain LTA. En effet, le bureau était dans l'obligation d'engager des LTA généralement coûteux à cause des contraintes relatives aux difficultés de recrutement des experts locaux, au retard de validation des partenaires et aux procédures administratives et financières d'ONU Femmes. Bien que l'application des procédures requière du temps, ces dernières



TOTAL BUDGET	2015	2016	2017	2018	2019
USD					
	1 810 691	282 284°	581 661*	605 319*	208 548°
	100%	16%	32%	33%	12%

\*Interim Financial Statement (2015, 2017 & 2018)

°Financial spreadsheet (2016 & 2019)

sont nécessaires pour assurer la transparence, la redevabilité et éviter l'utilisation inappropriée des ressources. Ceci est à prendre en compte au moment de la planification.

La mesure de l'efficacité financière est assez difficile eu égard au manque de données financières détaillées et précises et de la réaffectation du budget sans révision du plan de travail. En effet, les changements effectués ont affecté la répartition du budget et le reporting financier. Certaines lignes budgétaires ont été utilisées pour de nouvelles activités. A titre d'exemple, la ligne budgétaire « RBM Training with the programme focal points ( institutional and CSO's ) » relative à une formation de 7 jours au profit de 33 personnes indique un montant de 56,667.56 USD<sup>75</sup>. Cette activité aurait coûté 25,000 USD au maximum<sup>76</sup>. L'ONU Femmes explique les dépassements par l'affectation des nouvelles activités à des lignes existantes.

Le projet est mis en œuvre et suivi par l'ONU FEMMES et les partenaires de mise en œuvre et coordonné par le MSNFF pour ses aspects techniques et le MAE. L'ONU Femmes assure la gestion directe du programme tout en apportant un appui technique en matière de genre et de gestion axée

<sup>75</sup> Interim Financial Statement (2015)

<sup>76</sup> Estimation financière sur la base des prix locaux et des coûts d'autres formations du programme

sur les résultats. Les partenaires de mise en œuvre interviennent sur le contenu, la programmation des activités et la mobilisation des participants pour les formations et les séminaires de sensibilisation ainsi que la validation des produits du projet. Les décisions sont prises conjointement. Le programme est piloté par la représentante de l'ONU Femmes et dispose de deux chargées de projet, une assistante administrative et financière à plein temps avec un support de différentes divisions de l'ONU FEMMES (MCO Maghreb). Les représentants des partenaires de mise en œuvre et du donateur s'accordent sur la valeur ajoutée de l'ONU Femmes. Ces derniers ont indiqué qu'au-delà de l'apport technique et opérationnel, l'ONU Femmes facilite le travail conjoint et l'étroite collaboration et communication entre les parties prenantes.

**Constatation 7 :**

**La structure de gouvernance a appuyé la mise en œuvre, la coordination et le suivi du programme.**

**Toutefois, l'efficacité du programme a été affectée par plusieurs facteurs** (*contexte, retard de validation, changement/annulation d'activités, équipe restreinte, difficulté de recrutement des experts*)

La structure de gouvernance du programme est composée de deux comités : un comité de pilotage (niveau stratégique et décisionnel) et un comité technique (niveau opérationnel et suivi régulier). Cependant, seul le comité de pilotage a été mis en place<sup>77</sup> mais ne se réunissait pas régulièrement (6 fois entre 2015 et 2018). Ce comité a appuyé la mise en œuvre du programme et décidé des changements mais n'a pas assuré un suivi du programme sur la base du cadre de résultats contractuel. Ce dernier n'a pas été revu à la suite des changements apportés, ce qui a rendu l'exercice d'appréciation des résultats difficile.

L'évaluation a montré que les principales contraintes rencontrées sont relatives à la fois au contexte et à la gouvernance.

Sur le plan du contexte politique :

- Le changement de Ministre au sein du ministère de la communication à trois reprises entre 2015 et 2017.
- La crise au sein du parlement avec le Secrétaire Général qui a été démis de ses fonctions.
- Un mouvement de contestation au sein du parlement
- Les échéances électorales locales et nationales en 2017 et la préparation des élections présidentielles de 2019.

---

<sup>77</sup> le Comité technique s'est réuni une fois

Sur le plan institutionnel :

- La désignation tardive des points focaux du Parlement (mars 2018)
- Le changement des points focaux du MSNFCF et du Ministère de la Culture (2018)
- Le retard de validation de la programmation et des produits du programme. Selon des représentants des partenaires de mise en œuvre, il aurait fallu prévoir du temps entre le passage par les MAE et la validation par la hiérarchie.
- Même si le MSNFCF a le rôle de coordination technique (dans la conception du programme), le MAE en sa qualité de ministère de souveraineté responsable de la coopération, a assuré l'organisation des échanges entre les différents acteurs et ONU Femmes
- La non opérationnalisation du comité de suivi et la faiblesse du système de suivi.

## D. DURABILITE

Cette section porte sur les conditions favorisant la continuation des résultats du programme dans la durée et la probabilité d'obtenir des bénéfices sur le long terme.

### Constatation 8 :

Les capacités acquises, l'appropriation du programme et ses résultats par les partenaires ainsi que la stratégie de sortie assurent les conditions de pérennité. Toutefois, la durabilité ne saurait être appréhendée de manière isolée car elle est étroitement liée à des facteurs législatifs et institutionnels.

Les conditions de durabilité créées par le programme lors de sa conception et sa mise en œuvre s'articulent autour du renforcement des capacités des partenaires de mise en œuvre, de l'appropriation institutionnelle et d'une stratégie de sortie. Le programme a contribué au renforcement des capacités des partenaires à travers : (i) la production des données ; (ii) la formation des différents acteurs ; (iii) la coordination des actions et la redynamisation du réseau des points focaux genre. L'enquête de terrain a montré une forte appropriation du programme par les partenaires de mise en œuvre. En plus du discours des partenaires rencontrés sur l'appropriation du programme, la majorité des interventions du programme ont connues la participation de ministres et/ou de Directeurs et hauts fonctionnaires de l'Etat. De plus, l'ONU Femmes a levé des fonds pour la mise en œuvre d'une deuxième phase du programme.

Toutefois, afin de capitaliser sur les résultats, l'évaluation a montré qu'il est important de considérer des facteurs législatifs et institutionnels.

En matière de participation politique : les représentants-es du MI a expliqué que (i) l'augmentation de la participation politique des femmes nécessiterait l'instauration du système de quota horizontal et

vertical<sup>78</sup> et (ii) le renforcement des capacités des femmes élues locales en matière de montage de projet et de partenariat notamment avec la société civile permettrait d'avoir une plus grande visibilité et soutenir leur présence au niveau local eu égard aux rapports de force dans les instances et le poids de la culture et de la société.

En matière de lutte contre la VFF : Afin d'avoir un impact réel, les réalisations du programme en matière de lutte contre la VFF sont liées aux facteurs suivants :

(i) le manque de statistiques de prévalence ne permet pas d'appréhender le problème de manière exhaustive.

(ii) la loi comporte la notion du « pardon » qui est contesté par les associations féministes. Le pardon peut être obtenu avec des pressions familiales. Soumia Salhi, féministe et syndicaliste a déclaré à Jeune Afrique que « la clause sur le pardon pose problème car c'est une mise en échec de la parole des femmes et un message d'impunité aux auteurs des violences »<sup>79</sup>. Une interviewée qui a travaillé avec des femmes victimes de violences indique que « *une femme victime de violence a pardonné plusieurs fois avant de porter plainte vu les obstacles et le poids social* ».

(iii) Le certificat médical : seul un certificat d'incapacité de travail de 15 jours permet d'établir la qualification de délit ou de crime. Les effets psychologiques comme la dépression ne sont pas pris en compte. Selon une interviewée : « Il y a des femmes qui vont faire des certificats sans porter plainte (...) et comme les médecins n'ont pas obligation de signalement, il y a le risque de recevoir la victime sur une table d'autopsie ».

Il est à noter que la loi sanitaire<sup>80</sup> adoptée en 2018 oblige les professionnels-es de santé d'informer les autorités de violences subies par les femmes, les enfants, les personnes âgées, les handicapées et personnes privées de liberté<sup>81</sup>.

(vi) la prise en charge et la protection des victimes, notamment l'hébergement des femmes sans leurs enfants est un facteur qui pourrait dissuader les victimes de se présenter auprès des services sociaux ou de porter plainte.

---

<sup>78</sup> Ce constat a été réalisé également par une parlementaire

<sup>79</sup> <https://www.jeuneafrique.com/226351/politique/alg-rie-les-avanc-es-de-la-loi-contre-les-violences-faites-aux-femmes-et-les-regrets/>

<sup>80</sup> Loi n° 18-11 du 18 Chaoual 1439 correspondant au 2 juillet 2018 relative à la santé (JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 46, 16 Dhou El Kaâda 1439 29 juillet 20182)

<sup>81</sup> Art. 198. — Les professionnels de la santé sont tenus d'informer, dans l'exercice de leur profession, les services concernés, des violences subies, notamment par les femmes, les enfants et les adolescents mineurs, les personnes âgées, les incapables et les personnes privées de liberté, dont ils ont eu connaissance.

Art. 199. — En cas de violence sur une personne, tout médecin est tenu de constater les lésions et blessures et d'établir un certificat descriptif. Les taux d'incapacité et les autres préjudices sont déterminés par un médecin spécialiste en médecine légale, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

Toute blessure suspecte, doit faire l'objet d'une déclaration obligatoire selon les modalités fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

(v) la représentante de la DGSN a insisté sur la généralisation des formations sur la VFF au niveau de la police. Elle a également souligné que le nombre de jours (5j) de formation n'est pas suffisant eu égard au volume d'information.

En matière d'intégration de l'approche genre dans les politiques publiques : l'évaluation a montré que le programme a permis de redynamiser le réseau des points focaux genre. L'institutionnalisation de ce réseau sous la forme d'un mécanisme nationale (par exemple) permettrait de rapprocher les visions et de coordonner les actions entre les différents secteurs et de suivre les politiques nationales en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

## V. LEÇONS APPRISSES

---

Leçon #1	<p>Le modèle du programme est une bonne pratique car l'action publique se fait de manière collective et l'intégration du genre est transversale.</p>
Leçon #2	<p>La déficience du comité de gouvernance et la non adaptation du cadre de résultats à la suite des changements effectués a eu un effet négatif sur le suivi et l'évaluation du programme. Il est nécessaire de renforcer la planification, le suivi axé sur les résultats et la coordination pour assurer de meilleurs effets.</p>
Leçon #3	<p>Le travail avec les ONGs non spécialisées est une bonne pratique à condition de les former notamment sur l'approche Genre et sur l'approche Droits Humains.</p> <p>Il est également important de poursuivre l'appui aux ONGs spécialisées (<i>expériences, savoir-faire, etc.</i>)</p>
Leçon #4	<p>Le rapport des formateurs (<i>l'évaluation des formations les pré-post tests ainsi que les débats soulevés et les recommandations des formateurs</i>) est une bonne pratique. Ces ? contiennent des informations importantes, des recommandations et des pistes à exploiter.</p> <p>Toutefois, il serait utile de consulter les participants l'année suivant l'administration de la formation pour en mesurer l'effet (<i>appréciation des changements et de l'utilisation des connaissances, etc.</i>).</p>

## VI. CONCLUSIONS

Conclusion #1	<p>Les objectifs du projet restent pertinents eu égard à la situation des femmes en Algérie (cf. Contexte et Pertinence). Ils correspondent aux besoins et attentes des bénéficiaires, et aux engagements et priorités des partenaires de mise en œuvre. L'évaluation a identifié les pistes de travail suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Besoins en matière de formation des acteurs publiques et de la société civile</li><li>• Production de données notamment sur la VFF</li><li>• Institutionnalisation d'un mécanisme intersectoriel chargé du suivi de l'intégration de l'approche genre dans les politiques publiques</li><li>• Conception du programme en prenant en compte les indicateurs des ODD et les recommandations du comité CEDAW</li><li>• Inclusion des populations défavorisées (femmes rurales, mères célibataires, etc.)</li></ul>
Conclusion #2	<p>Le programme a atteint « intégralement » des produits et « partiellement » d'autres et ce; en raison de différents facteurs (<i>contexte, organisation, changement/suspension des activités sans modification du cadre logique, etc.</i>). La déficience du système de suivi et du mécanisme de gouvernance a affecté l'atteinte des résultats.</p>
Conclusion #3	<p>Le modèle du programme permet de créer un effet catalyseur entre différents secteurs. L'appui de l'institutionnalisation d'un mécanisme intersectoriel de coordination genre au niveau national (et régional/local) permettra d'avoir une vision commune, de travailler en réseau afin de favoriser l'intégration du genre dans les politiques publiques.</p>
Conclusion #4	<p>Une approche plus stratégique et participative est nécessaire pour optimiser la coordination, les synergies, ainsi que les efforts des différents intervenants publics. A titre d'exemple, en matière de VFF la formation des agents-tes des services sociaux et de la police permet de rapprocher les approches en matière d'accueil et d'accompagnement des survivantes de violences. L'impact serait important si ces formations sont généralisées au sein de l'ensemble des services concernés par la prise en charge des survivantes de violence (Justice, santé, éducation). De plus, les statistiques institutionnelles ne sont pas suffisantes pour mettre fin au fléau de la VFF. Il est nécessaire de les compléter par une enquête prévalence comme le recommande les normes internationales.</p> <p>Dans ce sens, une analyse des capacités des partenaires en impliquant les bénéficiaires directes et indirectes permettrait d'identifier les besoins, de prioriser les actions, de créer des synergies avec d'autres programmes et de consolider les résultats.</p>

## VII. RECOMMANDATIONS

---

R #1

Lancer une phase II du programme pour capitaliser sur les acquis et répondre aux besoins exprimés par les bénéficiaires :

En matière de renforcement des capacités individuelles :

- Approfondir les formations en matière d'intégration de l'approche genre dans les politiques publiques.
- Continuer les formations des agents des services sociaux et de la police et intégrer la santé et la justice.
- Continuer la formation des élues en matière d'intégration du genre dans les politiques publiques et les lois.
- Formation des formateurs au sein du MI et des collectivités locales
- Continuer le travail avec les journalistes et les animateurs des médias

En matière de renforcement des capacités collectives :

- Appui à la mise en place du système de quota horizontal et vertical
- Production de données sur la VFF
- Institutionnalisation d'un mécanisme intersectoriel chargé du suivi de l'intégration de l'approche genre dans les politiques publiques
- Appui à la constitution d'un réseau de femmes élues
- Conception du programme en prenant en compte les indicateurs des ODD et les recommandations du comité CEDAW

*ONUFemmes et partenaires de mise en œuvre*

R#2

Poursuivre la formation des parties prenantes en considérant ce qui suit :

- Effectuer une analyse des capacités
  - ➔ donner la priorité aux bénéficiaires motivés-es et intéressés-es par les thématiques (afin d'éviter les désengagement)
  - ➔ identifier les besoins et attentes des bénéficiaires au préalable
- Mettre en place un système de suivi pour mesurer l'effet (*changement réalisé, utilisation des connaissances...*)
- Éviter la duplication des thématiques de formation
- Exploiter les rapports des formateurs et les études réalisées dans le cadre du programme

*ONUFemmes et partenaires*

<p><b>R #3</b></p>	<p>Renforcer et opérationnaliser le mécanisme de gouvernance et de gestion du programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Opérationnaliser et régulariser les comités de pilotage et de suivi</li> <li>- Impliquer les parties prenantes</li> <li>- Améliorer la planification et alléger les processus de validation</li> <li>- Adopter des plans d'action avec chaque partenaire</li> <li>- Accroître l'équipe de gestion en fonction de la taille du programme</li> </ul> <p><i>ONUFemmes et partenaires de mise en œuvre</i></p>
<p><b>R #4</b></p>	<p>Renforcer la planification et le suivi axé sur les résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Respecter les plans d'actions signés avec le donateur. Si un changement survient il est nécessaire de réviser le cadre logique et ajuster les indicateurs en accord avec le donateur.</li> <li>- Renforcer le suivi du programme : s'assurer que les résultats et les indicateurs sont <i>smart</i> et établir des cibles et des situations de base.</li> </ul> <p><i>ONUFemmes et partenaires</i></p>
<p><b>R #5</b></p>	<p>Augmenter et diversifier les donateurs : la diversification des donateurs permettra d'atténuer les risques liés au financement et d'accroître le portefeuille pays. .</p> <p><i>ONUFemmes et MAE</i></p>
<p><b>R#6</b></p>	<p>Appui aux ONGs spécialisées et formation des ONGs non spécialisées sur l'approche genre, Droits Humains et conventions internationales</p> <p><i>ONUFemmes et MAE</i></p>

## ANNEXE

### Annexe A1 - Références bibliographiques

#### Documents du programme

- Prodoc et plans d'action
- Document de référence
- Rapports narratifs et financiers
- PV des réunions
- Documentation produite dans le cadre du programme

#### Textes législatifs

- La Constitution de République Algérienne Démocratique Et Populaire
- Loi n 16-01 du 26 Joumada El Oula 1437 correspondant au 6 mars 2016 portant révision constitutionnelle. Journal officiel de la République Algérienne n 14.
- Loi n°15/19 du 18 Rabie El Aouel 1437 correspondant au du 30 décembre 2015, modifiant et complétant l'ordonnance n 66-156 du 8 juin 1966 portant code pénal. Journal officiel de la République Algérienne n 71
- Décret exécutif n 06-421 du Aouel Dhou El Kaada 1427 correspondant au 22 novembre 2006 portant création du conseil national de la famille et de la femme. Modifié et complété par le Décret exécutif n15-81 du 17 Joumada El Oula 1436 correspondant au 8 mars 2015
- Journal Officiel N°6 du 24.01.1996
- Journal Officiel N° 33 du 30.05.2009

#### Guides et ouvrages techniques

- Intégrer les droits de l'homme et l'égalité des sexes aux évaluations - Vers un document d'orientation du GNUE
- « Guide for the evaluation of programmes and projects with a gender, human rights and intercultural perspective” , UNWOMEN, March 2014
- Normes et standards d'évaluation de l'UNEG,
- UN Women Evaluation Handbook: How to manage gender-responsive evaluation, UN Women Independent Evaluation Office, 2015
- OCDE – « Glossaire des principaux termes relatifs à l'évaluation et la gestion axée sur les résultats », 2008
- Lignes directrices de l'éthique pour les évaluateurs UNEG et ONUFemmes
- Linda G. Morra-Imas, Ray C. Rist, “The road to results : designing and conducting effective development evaluations”, The World Bank, 2009.
- Normes et standards d'évaluation de l'UNEG,
- Lignes directrices de l'éthique pour les évaluateurs UNEG

- Code de conduite pour évaluateurs UNEG ;
- Lignes directrices de l'éthique pour les évaluateurs UNEG ;
- « Développement des capacités, note d'orientation complémentaire relative aux pnuad », Groupe des Nations Unies pour le Développement, 2017
- [https://www.betterevaluation.org/en/rainbow\\_framework/describe/analyse\\_data](https://www.betterevaluation.org/en/rainbow_framework/describe/analyse_data)

#### **Autres**

- PNUD, « Indices et indicateurs de développement humain - Mise à jour statistique 2018 »
- TdRs de l'évaluation finale du projet « Renforcement de l'effectivité de l'égalité des droits entre les femmes et les hommes en Algérie » ([https://jobs.undp.org/cj\\_view\\_job.cfm?cur\\_job\\_id=84594](https://jobs.undp.org/cj_view_job.cfm?cur_job_id=84594))
- World Economic Forum, « Global Gender Gap Report 2018 »

#### **Annexe A2 - Ethique et principes déontologiques**

Je m'engage de respecter les principes déontologiques relatives à la conduite des évaluations et des enquêtes, et ce en matière de transparence, d'impartialité de l'évaluation, de protection des données et des documents et de respect strict des interviewé/es.

Dans ce sens, un dispositif d'anonymisation des personnes qui seront interrogées, notamment les bénéficiaires ou toute autre personne tenant à s'exprimer à titre confidentiel, sera mis en place.

Je veillerai à présenter clairement les objectifs et la portée de l'évaluation ainsi que les limites de l'anonymisation avant chaque entretien.

Annexe A3 - Matrice d'analyse des parties prenantes (format ONUFEMMES)

Qui (parties prenantes, ventilées par catégories pertinentes)	Quoi (rôle dans l'intervention)	Pourquoi (effets positifs dus à la participation à l'évaluation)	Priorité	Quand (étape de l'évaluation)	Comment (manière dont les parties prenantes participeront, et à quel titre)
<i>Responsables ayant compétence pour prendre des décisions relatives à l'intervention</i>					
1. Ministère des Affaires Etrangères Directeur (à compléter)	Assure le Cadre légal de coopération entre ONUFEMMES et les partenaires institutionnels et Président du comité de pilotage	Informar l'évaluation Valider les livrables Management responses	Haute	Tout le processus d'évaluation	En sa qualité de représentant du Gouvernement et Président du comité de pilotage <i>Entretien approfondi</i>
2. ONUFEMMES Représentante du bureau multi-pays pour le Maghreb	Agence de mise en œuvre Appui technique	Superviser le processus d'évaluation Informar l'évaluation Valider les livrables Management responses	Haute	Tout le processus d'évaluation	En qualité d'agence d'exécution, de co-président du comité de pilotage et du Comité de suivi et de coordination du programme <i>Entretien approfondi</i>
3. Ministère de la Solidarité Nationale de la Famille et de la Famille et de la Condition de la Femme – Directrice Générale de la Famille, de la Condition de la Femme et de la Cohésion Sociale	Partenaire de mise en œuvre de l'axe 2(partenaire lead du programme)	Informar l'évaluation Valider les livrables Management responses	Haute	Tout le processus d'évaluation	En qualité de membre du comité de pilotage et membre du Comité de suivi et de coordination du programme <i>Entretien approfondi</i>
4. Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales <i>Ajouter la fonction du représentant ayant compétence pour prendre des décisions relatives au projet</i>	Partenaire de mise en œuvre de l'axe I	Informar l'évaluation Valider les livrables Management responses	Haute	Tout le processus d'évaluation	En qualité de partenaire de mise en œuvre et membre du Comité de suivi et de coordination du programme <i>Entretien approfondi</i>
5. Parlement <i>Ajouter la fonction du représentant ayant compétence pour prendre des décisions relatives au projet</i>	Partenaire de mise en œuvre de l'axe I	Informar l'évaluation Valider les livrables Management responses	Haute	Tout le processus d'évaluation	En qualité de partenaire de mise en œuvre et membre du Comité de suivi et de coordination du programme <i>Entretien approfondi</i>

6. Ministère de la Culture <i>Ajouter la fonction du représentant ayant compétence pour prendre des décisions relatives au projet</i>	Partenaire de mise en œuvre de l'axe II	Informier l'évaluation Valider les livrables Management responses	Haute	Tout le processus d'évaluation	En qualité de partenaire de mise en œuvre et membre du Comité de suivi et de coordination du programme <i>Entretien approfondi</i>
7. <i>Ministère de la Communication Ajouter la fonction du représentant ayant compétence pour prendre des décisions relatives au projet</i>	Partenaire de mise en œuvre de l'axe II	Informier l'évaluation Valider les livrables Management responses	Haute	Tout le processus d'évaluation	En qualité de partenaire de mise en œuvre et membre du Comité de suivi et de coordination du programme <i>Entretien approfondi</i>
8. Ministère de L'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique <i>Ajouter la fonction du représentant ayant compétence pour prendre des décisions relatives au projet</i>	Partenaire de mise en œuvre de l'axe II	Informier l'évaluation Valider les livrables Management responses	Haute	Tout le processus d'évaluation	En qualité de partenaire de mise en œuvre et membre du Comité de suivi et de coordination du programme <i>Entretien approfondi</i>
9. Organisations Non Gouvernementales <i>Les présidents des ONGs Ajouter les noms des ONGs</i>	Partenaire de mise en œuvre des activités de plaidoyer de l'axe III	Informier l'évaluation Valider les livrables Management responses	Haute	Tout le processus d'évaluation	En qualité de partenaire de mise en œuvre et membre du Comité de suivi et de coordination du programme <i>Entretien approfondi</i>
10. Ambassade de la Belgique en Algérie - Ambassadeur	Donateur : Financement et supervision du Plan de travail budgétisé et des rapports de suivi et d'évaluation	Informier l'évaluation Valider les livrables Management responses	Haute	Tout le processus d'évaluation	En qualité de membre du comité de pilotage <i>Entretien approfondi</i>
<i>Responsables directement chargés de l'intervention :</i> Equipe de gestion du programme : experte senior, experte junior et assistante admin et finance du programme.	Assure la gestion technique et opérationnelle et les activités de suivi du programme	Gestion et Suivi de l'évaluation Informier l'évaluation	Haute	Tout le processus d'évaluation	Groupe de gestion de l'évaluation Préparation : Elaborer les TdRs, (définir le cadre et la portée, etc) recruter l'équipe d'évaluation, coordonner la mission, suivre et contrôler les livrables...) Fournir la documentation; Faciliter l'organisation des entretiens Accompagner et assurer le bon déroulement de la mission ; Informier l'évaluation

					Fournir des commentaires sur les rapports ; Valider les livrables. Suivre les management response
<i>Responsables secondaires : -autres autorités dans le contexte de l'intervention (à compléter)</i>	A compléter				
<i>Détenteurs de droits bénéficiant de l'intervention</i> 1. Femmes élues et hommes élus 2. Professionnels de l'action sociale 3. Professionnels des médias 4. Universitaires et étudiants Bénéficiaires finales : femmes algériennes en général, femmes victimes de violences,	Bénéficiaires de l'intervention	Informers l'évaluation	Haute	Enquête de terrain	Entretiens semi-directif Et /Ou mini-enquête (à déterminer avec le comité de gestion de l'évaluation)
<i>Détenteurs de droits défavorisés par l'intervention : femmes, hommes, filles, garçons ; autres groupes ventilés (à compléter)</i>	A compléter				
<i>Autres groupes d'intérêt ne participant pas directement à l'intervention : - autres agences de développement travaillant dans la région - organisations de la société civile - autres organisations (à compléter)</i>	A compléter				

Annexe A4 - Matrice de l'évaluation (format ONUFEMMES)

	QUESTIONS EVALUATIVES	SOUS-QUESTIONS	INDICATEURS DE VERIFICATION	METHODE S DE COLLECTE	SOURCE DE DONNEES
PERTINENCE	<p>1. Dans quelle mesure le projet est-il aligné sur les besoins et les priorités des groupes cibles ?</p>	<p>1.1. Qui sont les groupes visés par le programme et quelles sont leurs besoins et priorités ?</p> <p>1.2. Lors de la phase de conception, a-t-on procédé à une analyse approfondie de la situation et des besoins des groupes cibles ?</p> <p>1.3. Dans quelle mesure le cadre logique du projet expose-t-il des objectifs et des résultats pertinents au regard de la problématique identifiée ?</p> <p>1.4. Les activités et les produits sont-ils conformes aux effets attendus et aux besoins des différents groupes cible ?</p> <p>1.5. Les résultats attendus ou non attendus répondent-ils aux besoins et aux intérêts de tous les groupes identifiés lors de la conception ?</p>	<p>Existence d'une analyse approfondie des besoins et priorités et adaptée au contexte</p> <p>Degré de prise en compte des besoins et des intérêts des différents groupes</p> <p>Existence d'un cadre logique cohérent et pertinent</p> <p>Degré d'appréciation de la réponse aux attentes des bénéficiaires</p> <p>Degré d'appréciation des résultats par les bénéficiaires</p>	<p>Analyse des documents relatifs au programme et à la thématique et des textes de référence et</p> <p>Entretiens et/ou Questionnaires</p>	<p>Document de projet</p> <p>Rapports</p> <p>Documents produits par le programme</p> <p>Textes de référence (constitution, textes de loi, accords et conventions internationales, etc.)</p> <p>Analyses/études relatives à la thématique</p>

	<p>2. Dans quelle mesure le projet est-il aligné avec les cadres normatifs internationaux (CEDAW, Plateforme Beijing) ? et les cadres normatifs nationaux (constitution) ?</p>	<p>2.1. Le projet a-t-il été conçu et mis en œuvre conformément aux normes et conventions internationales relatives aux DH et à l'égalité des sexes (CEDAW, Plateforme de Beijing etc) ? comment ?</p> <p>2.2. Les résultats du projet contribuent-ils à la mise en œuvre des normes et conventions internationales relatives à l'égalité des sexes et des droits humains ratifiées par l'Algérie ?</p> <p>2.3. Quelles sont les principales composantes des politiques nationales auxquels le projet contribue ?</p> <p>2.4. Le projet a-t-il été conçu et mis en œuvre conformément au cadre normatif national ?</p> <p>2.5. Les résultats du projet contribuent-ils à la mise des politiques nationales en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ? et comment.</p>	<p>Degré de conformité du programme avec les instruments internationaux relatifs aux DH et à l'EGS</p> <p>Degré de conformité du programme avec les politiques nationales en matière d'EGS et DH</p>		Interviewés-es
	<p>3. Dans quelle mesure le projet a-t-il été développé et mis en œuvre selon les approches genre et droits humains ?</p>	<p>3.1. Est-ce que le programme a été conçu, mis en œuvre et suivi de façon à respecter et à faire progresser les DH et à l'EGS conformément aux accords internationaux et aux politiques nationales relatives aux DH et à l'EGS et aux besoins des détenteurs de droits et des débiteurs d'obligation ? et comment ?</p> <p>3.2. Quels sont les principe de DH et d'EGS utilisés dans la conception, la mise en œuvre et le suivi et évaluation du programme ?</p>	<p>Degré d'intégration des principes de DH et d'EGS</p>		

EFFICACITE	<p>4. Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à répondre aux besoins identifiés dans la phase de conception ? Et comment ?</p>	<p>4.1. Le cadre des résultats fixe-t-il clairement des objectifs et des résultats clairs, mesurables dans le temps, des indicateurs SMART, des cibles et des situations de référence ?</p> <p>4.2. Les indicateurs de suivi et d'évaluation sont-ils pertinents et adaptés aussi bien au contexte de mise en œuvre qu'aux exigences du document du projet ?</p> <p>4.3. Quels sont les principaux résultats obtenus et comment ? Quels sont les résultats non atteints et pourquoi ?</p> <p>4.4. Ces résultats confirment-ils les aspects de la théorie du changement du programme ?</p> <p>4.5. Dans quelle mesure les résultats obtenus ont-ils été équitablement diffusés auprès des groupes de visés ?</p> <p>4.6. Les données utilisées lors du suivi ont-elles été recueillies et ventilées en fonction de critères pertinents (sexe, âge, etc.) ? sont-elles suffisantes pour mesurer le progrès ? ont-elles été partagées avec les parties prenantes ? Comment ces données ont-elles été exploitées ?</p>	<p>Existence d'une TOC précise</p> <p>Existence d'un cadre de résultats cohérent et précis</p> <p>Existence de résultats et indicateurs smart</p> <p>Degré de réalisation de résultats</p>	<p>Analyse des documents relatifs au programme et à la thématique et des textes de référence et</p> <p>Entretiens et/ou Questionnaires</p>	<p>Document de projet</p> <p>Rapports</p> <p>Documents produits par le programme</p> <p>Textes de référence (constitution, textes de loi, accords et conventions internationales, etc.)</p> <p>Analyses/études relatives à la thématique</p>

<p>5. Dans quelle mesure ce projet a-t-il produit des changements, prévus ou imprévus, dans les attitudes et les pratiques des parties prenantes?</p>	<p>5.1. Quels sont les types de changement visés par le projet (individuel, institutionnel, coordination/reactions, causes sous-jacentes et profondes, mobilisation/sensibilisation) ?</p> <p>5.2. Quels sont les changements, réalisés à la suite du programme, prévus ou imprévus dans les attitudes et les pratiques des parties prenantes) et comment ?</p> <p>5.3. Les résultats contribuent-ils à surmonter les causes fondamentales et sous-jacentes des inégalités et des discriminations ?</p> <p>5.4. Quel est le degré de contribution du programme à l'autonomisation des détenteurs de droits, et à l'incitation les débiteurs d'obligation à respecter et promouvoir les normes relatives aux DH et à l'EGS</p>	<p>Types de changement visés</p> <p>Degré de réalisation des changement visés</p> <p>Degré de renforcement des capacités des bénéficiaires</p>		<p>Interviewés-es</p>
<p>6. Est-ce que le projet a un effet catalyseur, notamment en matière de promotion de l'égalité des sexes et des droits humains des femmes ? Comment ? Pourquoi ? Donner des exemples.</p>	<p>6.1. Est-ce que le programme a un effet catalyseur, notamment en matière de promotion de l'égalité des sexes et des droits humains des femmes ? Quel est cet effet ?</p> <p>6.2. Comment le programme a-t-il servi de catalyseur en matière de promotion de l'EGS ?</p>			
<p>7. Quelles menaces, quels risques et d'autres difficultés ont émergé pendant l'exécution ?</p>	<p>7.1. Le programme dispose-t-il d'une analyse de risque et d'une stratégie de mitigation ?</p> <p>7.2. Quels sont les principales difficultés et contraintes ayant affecté le déroulement du projet ? dans quelle mesure ont-elles entravé l'atteinte des résultats ?</p>	<p>Type de contraintes</p> <p>Existence d'une analyse de risque</p> <p>Existence d'une stratégie de mitigation</p>		

		7.3. Quelles sont les dispositions prises pour surmonter ces contraintes ?			
EFFICIENCE	8. Dans quelle mesure le modèle de gestion du projet (les ressources financières, humaines et techniques, la structure de coordination, la communication et l'échange d'informations, etc.) a-t-il été efficient par rapport aux produits et effets obtenus ?	<p>8.1. Quelles sont les ressources (financières, humaines, temps) mobilisées pour la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du projet ?</p> <p>8.2. Est-ce que les ressources (financières, humaines, temporelles) mobilisées à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du projet sont suffisantes ?</p> <p>8.3. Ces ressources ont-elles été utilisées de manière efficiente ? L'usage des ressources financières a-t-il été efficient par rapport aux produits obtenus ?</p> <p>8.4. Quel est le degré d'exécution par année ?</p> <p>8.5. Est-ce que la gestion des fonds répond aux principes transparence et d'efficience ?</p> <p>8.6. Les ressources ont-elles été utilisées efficacement pour la prise en compte des DH et l'EGS (participation des parties prenantes visées, collecte de données ventilées, etc.) ?</p> <p>8.7. Est-ce que le calendrier du projet a été respecté ?</p>	<p>Taux d'exécution</p> <p>Taux de réalisation des activités</p> <p>Degré d'optimisation de l'utilisation des ressources humaines et techniques</p> <p>Ecart entre le coût planifié et le coût de réalisation des activités</p>	<p>Analyse des documents</p> <p>Analyse financière</p> <p>Entretiens</p>	<p>Prodoc</p> <p>Plans d'action</p> <p>Budget</p> <p>Rapports financiers et narratifs</p> <p>PV de réunion des comités de pilotage et de suivi et coordination</p> <p>Entretiens</p>
	9. Dans quelle mesure ce projet a-t-il été développé, mis en œuvre, et suivi de manière participative ?	<p>9.1. Le programme dispose-t-il d'une analyse des parties prenantes ?</p> <p>9.2. Quels sont les mécanismes de suivi, de coordination et de pilotage du programme ? comment fonctionnent-ils ?</p> <p>9.3. Les mécanismes de suivi, de coordination et de pilotage du programme intègrent-ils l'ensemble des parties prenantes ?</p>	<p>Existence d'un comité de suivi opérationnel</p> <p>Existence d'un comité de pilotage opérationnel</p> <p>Existence d'une analyse des parties prenantes</p>		
	10. Dans quelle mesure les structures de gouvernance du projet dont le	10.1. Comment les structures de gouvernance ont-elles appuyés la mise en œuvre du projet ?			

Comité de pilotage ont-elles appuyé la mise en œuvre et le suivi du programme ?	10.2. Ont-elles facilité la gestion et l'atteinte des résultats ? comment ?	Degré de satisfaction des partenaires de la coordination du programme		
11. Les résultats sont-ils à la hauteur des moyens humains et financiers investis dans le projet ?	11.1. Dans quelle mesure les ressources financières, humaines et techniques ont-elles été utilisées de manière efficiente ? 11.2. Est-ce que les activités et les produits réalisés pourraient être assurés avec moins de ressources financières ?	Rapport coût résultats		
12. Quel(s) type(s) d'obstacles (administratifs, financiers et organisationnels), le projet a-t-il rencontré et dans quelle mesure cela a-t-il affecté son efficacité ?	12.1. Quel(s) type(s) d'obstacles (administratifs, financiers et organisationnels), le programme a-t-il rencontré ? dans quelle mesure cela a-t-il affecté son efficacité ? 12.2. Quels types d'obstacles institutionnels et/ou contextuels le programme a-t-il rencontré ? dans quelle mesure cela a-t-il affecté son efficacité ? 12.3. Quelles mesures ont été prises pour assurer l'efficacité du programme ?	Types d'obstacles rencontrés  Mesures prises pour les surmonter		
13. Est-ce qu'une stratégie différente du projet, autre que celle utilisée, aurait mieux répondu aux besoins, aux priorités et au contexte ? Et pourquoi ?	13.1. Quelle est la stratégie du projet ? comment les partenaires ont-ils construit cette stratégie ? 13.2. Est-ce qu'il y a d'autres choix stratégiques qui aurait pu donner une meilleure réponse aux besoins des parties prenantes ? Comment ?	Perceptions des parties prenantes		

<p>14. Quelle est la probabilité de voir les résultats du projet maintenus, à moyen et long terme, après sa clôture ?</p>	<p>14.1. La conception du programme prévoit-elle une stratégie de durabilité ('appropriation nationale/locale, renforcement et utilisation des capacités locales, etc.), afin d'assurer la durabilité des changements positifs au-delà de la date de clôture ?</p> <p>14.2. Dans quelle mesure les organes de décision et les partenaires d'exécution du programme ont-ils pris les mesures nécessaires pour assurer la durabilité de ses effets ? Dans quelle mesure les parties prenantes ont-elles été associées à la préparation de ces mesures ?</p> <p>14.3. Quels sont les principaux indicateurs de viabilité des résultats du programme ?</p> <p>14.4. Dans quelle mesure les parties prenantes ont-elles été impliquées dans la mise en œuvre le suivi et évaluation du programme ?</p> <p>14.5. Les activités de l'intervention visaient-elles à promouvoir un changement durable des attitudes, des comportements et des relations de pouvoir entre les groupes des parties prenantes ?</p> <p>14.6. Dans quelle mesure les partenaires ont-ils modifié leurs politiques et/ou leurs pratiques afin de contribuer à la réalisation des résultats ?</p>	<p>Existence d'une stratégie de viabilité</p> <p>Type de changements institutionnels et individuels</p>	<p>Analyse des documents relatifs au programme et à la thématique et des textes de référence et</p> <p>Entretiens et/ou Questionnaires</p>	<p>Document de projet</p> <p>Rapports</p> <p>Documents produits par le programme</p> <p>Textes de référence (constitution, textes de loi, accords et conventions internationales, etc.)</p> <p>Analyses/études relatives à la thématique</p> <p>Interviewés-es</p>
<p>15. Dans quelle mesure ce projet a-t-il permis de créer une synergie avec les autres programmes ou projets appuyés par d'autres partenaires techniques et financiers ?</p>	<p>15.1. Est-ce que le programme a permis de créer des synergies avec d'autres interventions appuyées par d'autres partenaires techniques et financiers ? Comment ?</p> <p>15.2. Dans quelle mesure ces synergies contribuent-elles à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes à moyen et à long terme ?</p>	<p>Type de synergies créées</p>		

	16. Dans quelle mesure le projet s'est-il appuyé et/ou a-t-il répondu au contexte institutionnel existant pour faire avancer l'égalité des sexes et les droits humains des femmes ?	A discuter avec l'équipe de gestion			
--	---	-------------------------------------	--	--	--

## Annexe A5 : Activités programmées par résultat et partenaires de mise en œuvre

Rubrique		Agence d'exécution	Partenaire(s) responsable de la mise-en-œuvre et atteinte résultats
<b>Outcome 1: Les femmes élues participent de manière effective et durable aux processus de prise de décision au niveau régional, national et local et promeuvent les droits humains des femmes</b>			
<b>Output 1.1 : Les principales parties prenantes institutionnelles et de la société civile ont accès aux connaissances sur la participation politique des femmes élues au niveau local</b>			
A1.1.1	Elaborer un état des lieux participatif et analytique sur la participation politique des femmes au niveau local en Algérie	ONUFEMMES	Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales (MICL)
A1.1.2	Produire des supports de dissémination des résultats de l'état de lieux	ONUFEMMES	MICL
A1.1.3	Organiser des ateliers de dissémination auprès des parties prenantes	ONUFEMMES	MICL
A1.1.4	Produire et disséminer un film documentaire sur des parcours d'élues locales en vue de valoriser leurs expériences et, sensibiliser l'opinion public sur la participation politique des femmes.	ONUFEMMES	MICL
<b>Output 1.2: Les femmes élues aux niveaux national et local ont des compétences accrues pour promouvoir des législations et politiques publiques sensibles au genre</b>			
A1.2.1	Fournir une expertise technique aux parlementaires (femmes et hommes) sur la lecture/compréhension des lois soumises au parlement et sur l'intégration de l'approche genre dans ces lois.	ONUFEMMES	Parlement
A1.2.2	Fournir une expertise technique aux parlementaires sur les instruments internationaux de protection et de promotion des DHF.	ONUFEMMES	Parlement
A1.2.3	Réaliser une étude de diagnostic/faisabilité sur la mise en place d'un Centre d'Excellence sur la Participation politique des femmes	ONUFEMMES	Parlement
A1.2.4	Organiser un atelier de consultation et de présentation des résultats de l'étude de faisabilité	ONUFEMMES	Parlement
A1.2.5	Organiser 2 à 3 tables rondes sur l'intégration des instruments internationaux dans la législation nationale avec les partenaires institutionnels concernés ainsi qu'avec la société civile en vue de l'examen périodique de la CEDEF Algérie en 2016	ONUFEMMES	Parlement
A1.2.6	Elaborer un plan de renforcement des capacités des femmes élues dans des wilayas pilotes	ONUFEMMES	MICL
A1.2.7	Organiser des sessions de formation des femmes élues dans des wilayas pilotes	ONUFEMMES	MICL
A1.2.8	Appuyer la mise en réseau des femmes élues locales dans les wilayas pilotes (ateliers, retraites d'échange, etc.)	ONUFEMMES & PNUD	MICL
<b>Outcome 2 : La prévention, y compris juridique, des violences fondées sur le genre est renforcée et les femmes victimes de violence (FV) ont accès à une prise en charge améliorée.</b>			

<b>Output 2.1 : Les professionnels de l'action sociale détiennent les compétences et les outils adéquats pour une prise-en-charge améliorée des FVV.</b>			
A2.1.1	Organiser la poursuite de formations (plus ciblées et approfondies) d'amélioration des compétences des professionnels des DASS (du dispositif d'écoute et d'accompagnement des femmes vulnérables dont les FVV), pour le compte des bénéficiaires de l'action formative d'un précédent projet avec le MSNFCF sur la prise en charge des FVV , et extension de cette action formative, au moins, au reste des wilayas de l'Est.	ONUFEMMES	MSNFCF
A2.1.2	Organiser une mission d'échange d'expérience internationale de 20-25 professionnels de l'action sociale des DASS ayant bénéficié de formations dans le cadre du projet avec des homologues (dans des structures aussi- similaires) d'autres pays ayant une expérience avérée dans le domaine de la prise en charge des FVV.	ONUFEMMES	MSNFCF
A2.1.3	Elaborer un programme de formation sur la prévention, protection, prise en charge des Femmes Victimes de Violences (FVV) pour son institutionnalisation dans le cursus de formation assuré par les Centres nationaux des Personnels Spécialisés de l'action sociale sous tutelle du MSNFCF.	ONUFEMMES	MSNFCF
A2.1.4	Organiser des Ateliers/séminaires de formation en direction de professionnels des centres nationaux d'hébergement pour femmes victimes de violence (Mostaganem, Tipaza et autres centres) pour l'amélioration de leurs compétences en matière de protection, d'écoute, de conseils, de soutien et de prise en charge des FVV.	ONUFEMMES	MSNFCF
A2.1.5	Organiser des ateliers/séminaires ( thématiques pointues) , en direction des enseignants des Centres nationaux des Personnels Spécialisés de l'action sociale sous tutelle du MSNFCF- et autres cibles intéressées- dans le domaine de la prévention, protection et prise en charge des FVV et sur les techniques d'évaluation de l'action sociale.	ONUFEMMES	MSNFCF
A2.1.6	Mettre en réseau les professionnels des dispositifs d'écoute et d'accompagnement (des DASS) au niveau régional et organiser, avec la participation d'experts, des échanges professionnels sur une base semestrielle ou annuelle autour de leurs bonnes pratiques, leçons apprises et la qualité des services fournis en direction des FVV.	ONUFEMMES	MSNFCF
<b>Output 2.2: La capacité du MMSNCF à disposer de données actualisées sur la violence à l'égard des femmes est améliorée.</b>			
A2.2.1	Organiser des Ateliers techniques autour de la collecte d'information des données sur les FSV au niveau des DASS, en vue de renforcer les outils de recueil d'information au niveau des DASS, nécessaires à la planification, au suivi et à l'évaluation des services fournis	ONUFEMMES	MSNFCF
A.2.2.2	Organiser un séminaire international sur les enquêtes de prévalence de la violence avec la présence d'experts , de producteurs et d'utilisateurs des données et analyse de ces enquêtes , avec des pays ayant déjà conduit des enquêtes similaires ou en cours .	ONUFEMMES	MSNFCF
A2.2.3.	Organiser un séminaire Méditerranéen sur les différentes formes institutionnelles et non institutionnelles mises en place dans les différents pays pour la prise en charge des FVV, sur leur fonctionnement et financement.	ONUFEMMES	MSNFCF
<b>Output 2.3: Les parties prenantes, institutionnelles et de la société civile, sont sensibilisées sur la prévention de la violence fondée sur le genre et sur la protection des femmes victimes de violence</b>			
A2.3.1	Réaliser un documentaire sur les DASS, notamment sur le travail des professionnels chargés de l'écoute et de l'accompagnement des FVV, ainsi que sur les nouveaux centres d'accueil dédiés aux FVV.	ONUFEMMES	MSNFCF

A2.3.2	Appuyer le plaidoyer des organisations de la société civile autour de la prévention, la lutte contre les violences à l'égard des femmes et la prise en charge des FVV.	ONUFEMMES	société civile
A2.3.3	Réaliser une enquête statistique sur les opinions, attitudes des Algériens et Algériennes - et/ou de groupes de population ciblées- à l'égard de la violence à l'égard des femmes et des enfants, en vue de contribuer à l'orientation (messages plus pertinents) des professionnels de la communication lors de la production des supports identifiés par le nouveau plan de communication de la SNLCVCF.	ONUFEMMES	MSNFCE
A2.3.4	Organiser des campagnes de sensibilisation à l'occasion de la journée internationale de la lutte contre les violences à l'égard des femmes	ONUFEMMES	MSNFCE
<b>Outcome 3: La culture de l'égalité est renforcée au sein de la société algérienne.</b>			
<b>Output 3.1 : Les institutions nationales, les médias et la société civile disposent de données et de connaissances sur les droits humains des femmes et sur les valeurs d'égalité.</b>			
A3.1.1	Réaliser une étude statistique sur l'évolution du degré d'adhésion aux valeurs de l'égalité des sexes dans la société algérienne	ONUFEMMES	Société civile/ M; de la Com
A3.1.2	Réaliser des supports et des ateliers de vulgarisation de l'enquête (A.2.3.3 ) à l'intention des professionnels des médias, de la société civile, du Ministère de l'Education et du Ministère des Affaires Religieuses, universités et centres de recherche	ONUFEMMES	M. de la Communication /Société civile
A3.1.3	Actualiser la base de données électronique chiffrée UNW sur la situation des femmes en Algérie (activité économique, santé , éducation, media , participation politique etc / budgets publics alloués aux plans /programmes à l'égalité de genre ) et réalisation d'un outil de communication externe autour du programme.	ONUFEMMES	ONUFEMMES
A3.1.4.	Participer aux conférences/événements nationaux et internationaux relatives aux droits humains de femmes, notamment ceux couverts par le programme	ONUFEMMES	ONUFEMMES
<b>Output 3.2 : Les professionnels de la communication sont sensibilisés pour lutter contre les stéréotypes fondés sur le genre.</b>			
A3.2.1	Elaborer un rapport analytique actualisé sur l'image des femmes dans les média, en intégrant les apports des divers documents (études, recherches universitaires et rapports des institutions nationales et internationales .....	ONUFEMMES & UNESCO	M. de la Communication
A3.2.2	Organiser des focus groupe avec différents groupes de journalistes, les enseignants des sciences de l'information et journalisme, des étudiants en sciences de l'information et de la communication en fin de cycle et avec des représentants des institutions de tutelle	ONUFEMMES & UNESCO	M. de la Communication
A3.2.3	Elaborer un plan de renforcement des compétences des professionnels des médias	ONUFEMMES & UNESCO	M. de la Communication
A3.2.4	Mettre en œuvre ce plan de renforcement des compétences auprès d'une cinquantaine de professionnels des médias (dont les journalistes des radios locales), sous forme d'ateliers régionaux	ONUFEMMES & UNESCO	M. de la Communication

A3.2. 5	Elaborer un cahier des charges pour l'institution d'un label de l'égalité dans les médias	ONUFEMMES	M. de la Communication
A3.2. 6	Organiser une cérémonie de remise du label de l'égalité	ONUFEMMES	M. de la Communication
<b>Output 3.3: Des nouveaux agents de changement (femmes rurales, jeunes, médias, etc.) s'engagent à promouvoir la culture de l'égalité et voient leurs compétences renforcées</b>			
A3.3. 1	Organiser des débats de sensibilisation sur la liberté individuelle des femmes (Oran, Mostaganem , Constantine , Alger) auprès de jeunes hommes et femmes du mouvement associatif ( cible près de 500 à 1000 jeunes)	ONUFEMMES	Société civile
A3.3. 2	Organiser des formations de formateurs de 20 relais au sein des collectifs de jeunes sur l'égalité de genre	ONUFEMMES	Société civile
A3.3. 3	Organiser une résidence d'artiste sur le thème de liberté individuelle des femmes (mobilité professionnelle et liberté de circulation, sécurité, choix du conjoint ,etc)	ONUFEMMES	Société civile
A3.3. 4	Organiser une fête de la dignité et de l'égalité pour promouvoir les valeurs de l'égalité à travers différentes formes d'expression artistique avec la participation d'un ambassadeur de bonne volonté	ONUFEMMES	Société civile / M. de la Culture
A3.3. 5	Sensibiliser les femmes rurales tisseuses ( tapis du Djebel Ammour) de la région d'Aflou (wilaya Laghouat) à l'autonomisation des femmes et appui de micro-projets de femmes bénéficiaires	ONUFEMMES	Société civile
A3.3.	Organiser des ateliers de formation en direction des partenaires de la société civile et institutionnels dans le domaine de la gestion axée sur les résultats	ONUFEMMES	ONU Femmes /
A3.3.	Elaborer et mettre en œuvre une Stratégie et Plan de communication du Programme	ONUFEMMES	Ensemble des
<b>Outcome 4: L'unité de gestion du programme est opérationnelle au sein d'ONU Femmes Algérie</b>			
<b>Output 4.1: Les ressources humaines et matérielles nécessaires à l'atteinte des résultats du projets sont disponibles</b>			
A4.1. 1	Management du projet (en contrat SC: Coordonnateur/rice de programme, Chargé de communication-6 mois-, Conseiller/e technique, Chauffeur/voiture programme + en contrat FTA: Assistant Adm/Fin )	ONUFEMMES	ONUFEMMES
<b>Output 4.2: L'unité de gestion de projet dispose des moyens logistiques et financiers pour assurer le suivi et la mise en place des activités</b>			
A4.2. 1	Mettre les moyens logistiques et financiers nécessaires à disposition de l'unité de gestion de projet pour l'atteinte des résultats visés (Frais de déplacement/voiture, téléphone/fax/internet, loyer, matériel informatique équipe programme, fournitures, divers)	ONUFEMMES	ONUFEMMES
<b>Output 4.3: Des organes sont mis en place pour garantir la bonne gouvernance du projet et l'évaluation (mi-parcours et finale) du projet est réalisée</b>			
A4.3. 1	Organiser des réunions des comités techniques et de pilotage ainsi que l'évaluation mi-parcours et finale du projet précédée par l'élaboration de la matrice du suivi et de l'évaluation,	ONUFEMMES	MAE + Ensemble des membres du Comité de Pilotage et comité Technique



Annexe A6 - calendrier de la mission

Etape		Activité	N J/H*	Mai 2019	Juin 2019	Juillet 2019
Phase 1	1.	Réunion avec le comité de gestion	6	Du 19 au 24 mai		
	2.	Revue préliminaire de la documentation				
	3.	Entretiens individuels avec les membres du comité de gestion				
	4.	Préparation et validation du cahier de mission (note technique détaillée, matrice évaluative détaillée, calendrier final) Préparation des guides/outils de collecte des données				
				Rapport préliminaire		
Phase 2	5.	Enquête de terrain	6	Du 25 au 31 mai		
	6.	Complément d'enquête de terrain par téléphone/ email (notamment pour les acteurs non rencontrés sur place)	31		Du 3 juin au 6 juillet	
	7.	Revue approfondie des documents				
	8.	Transcription des entretiens				
	9.	Organisation et analyse des données				
10.	Ecriture du rapport, finalisation annexes et élaboration d'une synthèse (diaporama PowerPoint)					
Validation du rapport provisoire par le comité d'évaluation			NA			
Phase 3	1.	Réunion de restitution des résultats : facilitation d'un atelier de présentation des résultats préliminaires de l'évaluation (PowerPoint de synthèse des résultats de l'évaluation.)	7		Du 11 au 19 juillet	
	2.	Intégration des commentaires et corrections				
	3.	Finalisation du rapport final				
				Rapport final & Synthèse		
Total J/H			50			

\*Le nombre de jours inclut des jours de travail pendant les weekends eu égard à la période consacrée à l'évaluation et la date de clôture du projet.

- Fonction/titre .....اللقب المهني/الوظيفة.....

- Institution/département .....المؤسسة.....

- Années d'expérience .....عدد سنوات الخبرة.....

- Ville/ Wilaya.....الولاية/المدينة.....

- Formation académique .....التكوين الأكاديمي.....

- Sexe

M ذكر  
 F أنثى

A. Veuillez décrire brièvement vos fonctions principales		تقديم وصف ز لمهامكم سسية
B. Quelle est la formation à laquelle vous avez participé dans le cadre du programme « tafil »? Avez-vous participé à d'autres formations sur la même thématique ? lesquelles ?		و التكوين أو بيانات التي بندتم منها في إطار ج تفعيل؟ شاركتم في بيانات حول نفس بموم مع منظمات ن؟ ما هي ؟

C. Indiquez votre appréciation : 1. Très satisfaisant (1) 2. Satisfaisant (2) 3. Insuffisant (3) 4. Faible (4) <i>Merci d'utiliser les cases « commentaires » si vous souhaitez expliciter les questions</i>	و تقييمكم للتكوينات ؟ ضع درجة من 1 الى 4 حيث أن ية للغاية -1 ية -2 كافية 3 فة 4 الاستخدام «تعليقات» إذا كنت ترغب في توضيح أكثر
---	---

INDICATEURS	1	2	3	4	مؤشرات	تعليقات / Commentaires
Qualité des sessions de formation					جودة محتوى الدورات التدريبية	
Pertinence des modules					نجاعة مواد التكوين	
Qualité des intervenants/formateurs					جودة المكونين أو المتدخلين	
Nombre de jours de formation					عدد أيام التدريب	
Qualité des supports de formation					جودة وسائل (وسائط) التكوين	
Déroulement (animation, forme, pédagogie) rée,					طرق التكوين (الشكل، البيداغوجية)	
Atteinte des objectifs de la formation					تحقيق أهداف التكوين	
Réponse aux attentes					الإجابة عن الانتظارات	

D. Avez-vous utilisé/ mis en œuvre les connaissances acquises lors de la formation dans votre travail? Comment ?		قتم باستعمال المعارف نسبة خلال التكوين في كم ؟ كيف ذلك ؟
---	--	--

<p>E. Quels sont les changements* réalisés à la suite des formations ?</p> <p>*Changements collectifs au niveau de votre département institutionnels, organisationnels...</p> <p>*Changements individuels : comportement, représentation, perception...</p>		<p>التغييرات التي -      قمت على أرض الواقع بعد      بين ؟</p> <p>يرت جماعية على      مستوى المؤسسة التنظيم      يرت فردية السلوك،      ميل، التصور</p>
<p>F. Quels sont vos principaux besoins en matière de renforcement de capacités en matière de droits des femmes et d'égalité entre les sexes ?</p>		<p>احتياجاتكم الرئيسية فيما      بتعزيز القدرات في مجال      المرأة و تحقيق المساواة      بين الجنسين ؟</p>
<p>G. Commentaires</p>		<p>ملاحظات</p>

## ACRONYMES & ABREVIATIONS

<p>CNFPH</p>	<p>Centre National de Formation des Personnels spécialisés des Etablissements pour Handicapés</p>
--------------	---

CNFPS	Centre National de Formation des Personnels Spécialisés
CRASC	Centre de Recherches en Anthropologie Sociale et Culturelle
DASS	Direction d'Action Sociale et de Solidarité
DGSN	Direction Générale de la Sûreté Nationale
FSV	Femmes Survivantes de Violences
INED	Institut National d'Etudes Démographiques
MAE	Ministère des Affaires Etrangères
MC	Ministère de la Communication
MICL	Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales
MSNFCF	Ministère de la Solidarité Nationale, de la Famille et de la Condition de la Femme
ONUFemmes	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
OSC	Organisation de la Société Civile
TDR	Termes de Références UNFPA Fonds des Nations Unies pour la Population